RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de PERONNE Département de la SOMME Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents: Monsieur LEGRAND Eric, Monsieur RENAULT Philippe, Madame DELEFORTRIE Luciane, Monsieur ZOIS Christophe, Madame LARUE-VELON Claudette, Monsieur DUBREUCQ Benoit, Madame SCHWEITZER Cécile, Monsieur SIROT Bruno, Madame VASSEUR Julie, Monsieur HAY Francis, Monsieur DESSAINT Guy, Monsieur LASKAWIEC Alain, Madame DOSSIN Martine, Monsieur ORIER Francis, Madame VERGULDEZOONE Nathalie, Monsieur DUCAMPS Thomas, Madame CHAPUIS-ROUX Elodie, Monsieur LAUNAY Anthony (arrivé à 18h40), Madame POINTIN Catherine, Monsieur VERMANDER Bertrand, Monsieur BRUCHET Antoine, Madame RIQUIER Julie.

<u>Etaient excusés</u>: Monsieur BLOIS Frédéric a donné pouvoir à Monsieur DUBREUCQ, Madame REDOUANI Djamila a donné pouvoir à Monsieur DESSAINT, Madame DEPREZ Guylaine a donné pouvoir à Monsieur RENAULT, Madame DACQUET-DESSAINT Ludivine, a donné pouvoir à Madame VERGULDEZOONE. <u>Etaient absents</u>: ----

Secrétaire de séance : Mme SCHWEITZER Cécile

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal du 20 Mars 2023
- 2. Lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la rénovation du Stade Gaston Lejeune.
- 3. Adhésion à l'association « Ecole Flamme » pour le développement d'une école de production sur le territoire
- 4. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023
- 5. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe dans le cadre des promotions par voie d'avancement de grade

- 6. Recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique territorial dans l'hypothèse d'une impossibilité de pouvoir pourvoir le poste par un fonctionnaire
- 7. Signature d'une convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme
- 8. Budget Annexe Eau Potable : Approbation du Compte Financier Unique 2022
- 9. Budget Annexe Eau Potable : Affectation des résultats 2022
- 10. Budget Annexe Eau Potable : Approbation du budget primitif 2023
- 11. Souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires dans le cadre des travaux de requalification des rues du Centre-Ville
- 12. Annulation du programme de crédits et de paiements dans le cadre des travaux de requalification des rues du Centre-Ville
- 13. Versement d'une subvention au CCAS
- 14. Taux d'imposition 2023
- 15. Budget principal: Approbation du Compte Financier Unique 2022
- 16. Budget Principal : Affectation des résultats 2022
- 17. Budget Principal: Approbation du budget primitif 2023
- 18. Subventions aux associations 2023
- 19. Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- 20. Motion
- 21. Informations diverses

Intervention de M. le Maire :

Avant de débuter l'ordre du jour, je vous informe de deux dossiers remis sur table :

- Tableau d'indemnités des Elus,
- Note de synthèse modifiée (points 16 et 17 de l'ordre du jour) à la suite d'une remarque des services de la DGFIP sur l'affectation des résultats sans modification du budget.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2023

Le procès-verbal du 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION N°08/20230412

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU STADE GASTON LEJEUNE

Monsieur le Maire indique que la rénovation du Stade Gaston Lejeune s'inscrit parmi les diverses réflexions menées par la municipalité dans le cadre de l'élaboration de son programme pluriannuel d'investissement.

Il convient de rappeler que le stade Gaston Lejeune constitue la seule et unique structure communale

sportive d'une telle ampleur située à seulement quelques pas de l'hypercentre de la commune. La Ville de Ham se voit par ailleurs régulièrement sollicitée afin de pouvoir mobiliser cette structure pour l'accueil de différents évènements sportifs, festifs ou scolaires.

Force est cependant de constater que cette structure présente aujourd'hui plusieurs signes de détérioration qui témoignent de son caractère vieillissant et qu'il convient d'envisager, à terme, de la réhabiliter.

L'opération visant à la rénovation du stade et de ses équipements répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de revitalisation développée sur le territoire.

Il s'agit de pouvoir maintenir et développer la pratique sportive sur le territoire dans des conditions optimales, en participant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants tout en favorisant la cohésion sociale.

Aussi, considérant l'intérêt que peut représenter, à terme, la rénovation du stade et de ses infrastructures, il semble aujourd'hui pertinent de pouvoir lancer une étude visant à apprécier plus précisément la faisabilité de cette opération (programmation, budget, etc.) afin, le cas échéant, de pouvoir l'intégrer dans le programme pluriannuel d'investissement.

L'étude de faisabilité a été estimée à près de 15 500 € HT. Des recherches d'accompagnements financiers dans le cadre de cette étude sont par ailleurs en cours auprès des différents partenaires.

Aussi, considérant l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la rénovation du stade Gaston Lejeune et d'autoriser le Maire à engager les démarches y afférentes.

Intervention de Monsieur BRUCHET:

Je n'ai pas d'objection sur cette étude, mais une réflexion sur le stade : j'aurais aimé que nous ayons une réflexion plus globale et cohérente par rapport aux différentes compétences, sachant que les compétences sportives sont intercommunales, il aurait été intéressant d'avoir une réflexion pour que cette structure soit dans l'agglomérat de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je suis très content d'entendre cela ! Depuis 2017, nous réclamons une réflexion « sur qui fait quoi ? » afin d'harmoniser les différentes compétences et les différentes actions engagées entre les communes et la CCES.

Effectivement, les stades sont tous à la charge des communes excepté celui de Nesle qui est à la charge de la CCES. A l'inverse, la médiathèque de Ham est à la charge de la CCES, la médiathèque de Nesle est à la charge de la Ville. L'école de musique de Ham est de compétence communautaire, celle de Nesle est associative subventionnée. Il n'y a toujours pas d'harmonisation depuis la fusion des communautés de communes en 2017, c'est pourquoi, nous la réclamons.

Je suis complètement d'accord pour qu'une étude intercommunale soit menée mais, dans l'attente, nous ne pouvons pas ne pas entretenir nos installations, même si elles deviennent communautaires dans l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la rénovation du stade Gaston Lejeune, et d'autoriser le Maire à engager les démarches y afférentes.

3-DÉLIBÉRATION N°09/20230412 ADHESION A L'ASSOCIATION « ECOLE FLAMME » POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECOLE DE PRODUCTION SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle que la question de l'emploi industriel sur le territoire constitue un enjeu majeur. Les métiers de l'industrie métallière (tôlerie, chaudronnerie ou encore métallerie) font clairement partie des métiers en tension. La perspective du développement des acteurs économiques locaux dans le contexte d'arrivée prochaine du Canal Seine-Nord Europe et de l'implantation éventuelle de nouvelles entreprises nécessite la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'emploi industriel pour l'avenir.

En parallèle, force est de constater que le territoire souffre d'un déficit de formation, tant sur le niveau global de formation que des jeunes en eux-mêmes, qui ne trouvent pas forcément de formation correspondant à leurs attentes et leurs capacités en sortant du collège.

Dans ce contexte, afin de répondre à ces enjeux, des chefs d'entreprises locales et des élus locaux se sont penchés sur les Ecoles de Production, voyant là une opportunité d'offrir une troisième solution en sortie de collège à côté de l'entrée au lycée ou en CFA.

A l'initiative de chefs d'entreprises locales, une association s'est créée le 16 décembre 2022, ayant pour nom « Ecole Flamme, Ecole de Production, Est-Somme-Aisne » dont le but est d'ouvrir une première session de formation aux métiers de la chaudronnerie et de la soudure à la rentrée 2023.

Il convient de rappeler aux membres du Conseil que Monsieur DEVEUGLE, principal porteur du projet, a eu l'occasion de présenter l'intégralité du dispositif à l'occasion du Conseil Municipal du 14 novembre 2022.

Aussi, considérant l'intérêt que revêt ce projet pour le développement du territoire, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Flamme pour l'année 2023 en contrepartie d'une cotisation d'un montant de 250 € et d'autoriser le Maire à signer ladite adhésion ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Intervention de Monsieur BRUCHET:

Je me souviens de la présentation faite par M. DEVEUGLE. C'est intéressant que l'on s'oriente vers l'accompagnement surtout connaissant notre problématique de territoire et de décrochage scolaire sur notre ville et ses alentours. Néanmoins, j'ai une interrogation : j'ai cru voir dans ce bâtiment les ambulances Gino, cela voudrait-il dire qu'il y aurait partage du bâtiment ? Et comment cela va fonctionner ? Quelle forme possible de cohabitation ? Je ne me rappelle pas avoir eu cette information lors des précédentes commissions.

Intervention de Monsieur le Maire :

M. DEVEUGLE, de la Société SOPTOL, est bénéficiaire du bail et principal porteur du projet. Dans le bail est notifié la possibilité de sous-location de parties du bâtiment, nous sommes dans ce cadre. M. DEVEUGLE sous-loue provisoirement quelques mois à la Société d'ambulances qui, d'ailleurs, cherche à s'installer sur un autre site. Normalement, il n'y aura pas de cohabitation avec l'école de production.

Intervention de Monsieur VERMANDER:

Juste une réflexion, c'est dommage que des associations ou des organismes se substituent à l'Education Nationale. Auparavant, les élèves qui suivaient un enseignement technique savaient travailler. Aujourd'hui, c'est très compliqué, cela n'est pas la faute des jeunes ou des gens qui suivent ces formations, mais il y a un problème phénoménal dans le cadre de l'Education Nationale. Il est regrettable que l'Etat abandonne ces sections techniques et professionnelles.

Cependant, je vois l'intérêt de ce projet, de décentraliser et de pouvoir former au métier d'emploi industriel pour le développement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Ecole Flamme pour l'année 2023 en contrepartie d'une cotisation d'un montant de 250 € et d'autoriser le maire à signer ladite adhésion ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

4-DÉLIBÉRATION N°10/20230412 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Dans ce contexte, il appartient aux membres du Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Aussi, considérant ce qui précède et suivant les modifications intervenues durant l'année 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2023 suivant les éléments suivants :

EMPLOIS			
	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	89	45	44
TTTULAIRES TEMPS COMPLET	80	40	40
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	3	3
NON TITULAIRES	2	1	1
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	0
TITULAIRES TEMPS COMPLET	80	40	40
ATTACHE	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
REDACTEUR	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	4	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	2	5
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
ANIMATEUR	1	0	1
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	2	0
GARDIEN BRIGADIER	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
TECHNICIEN	1	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	0	1
AGENT DE MAITRISE	2	1	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	5	3
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	9	6	3
ADJOINT TECHNIQUE	23	9	14
ADJOINT D'ANIMATION	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	3	3
ADJOINT TECHNIQUE 20h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 16h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 10h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 23h30	1	0	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE 24h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 31h	1	1	0
NON TITULAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	2	1	1
INGENIEUR	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le tableau permanent de la collectivité, à compter du 1er janvier 2023.

<u>5-DÉLIBÉRATION N°11/20230412</u> CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DANS LE CADRE DES PROMOTIONS PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

Chaque année, les tableaux récapitulatifs des agents remplissant les conditions pour bénéficier d'une

promotion par voie d'avancement de grade sont portés à la connaissance de la Collectivité qui donne son avis sur les propositions formulées conformément aux lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité.

Au titre des tableaux récapitulatifs transmis par le Centre de Gestion de la Somme, il a été proposé à la collectivité de permettre la promotion par voie d'avancement pour 2023 d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Il convient de préciser que le Maire, en lien avec la Directrice Générale des Services, a décidé de répondre favorablement à cette proposition de promotion par voie d'avancement de grade.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Dans ce contexte, il appartient aux membres du Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Aussi, afin de permettre la promotion par voie d'avancement de grade d'un adjoint administratif territorial principal de $2^{\text{ème}}$ classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de $1^{\text{ère}}$ classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

6-DÉLIBÉRATION N°12/20230412

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DANS L'HYPOTHESE D'UNE IMPOSSIBILITE DE POUVOIR POURVOIR LE POSTE PAR UN FONCTIONNAIRE

Il convient de rappeler aux membres du Conseil que le recrutement dans la Fonction Publique obéit à des règles strictes s'agissant notamment de la priorité qui doit être donnée au recrutement de fonctionnaires dans le cadre de vacances de poste et, également, en matière de publicité préalable.

En principe, les emplois déclarés vacants doivent obligatoirement être pourvus par des fonctionnaires. Par exception à ce principe, et en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, l'emploi pourra toutefois être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique.

En pratique, à défaut d'avoir pu pourvoir l'emploi d'adjoint technique territorial par un agent fonctionnaire, un agent contractuel a été recruté le 7 juin 2022 pour une période d'un an sur cet emploi permanent. Le contrat de l'intéressé arrivant à échéance prochainement, il convient de procéder à la publicité obligatoire en déclarant la vacance du poste concerné.

Aussi, considérant ces éléments et afin de se prémunir d'une éventuelle impossibilité de pouvoir pourvoir le poste par un fonctionnaire, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur le poste d'adjoint technique territorial au regard des besoins des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur le poste d'adjoint technique territorial au regard des besoins des services.

7-DÉLIBÉRATION N°13/20240312

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

La médiation constitue un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives et ainsi favoriser le règlement amiable des parties.

Souvent moins coûteuse et plus rapide qu'une procédure contentieuse, la médiation est désormais devenue un préalable obligatoire à l'encontre de certaines décisions administratives défavorables à l'agent.

Conformément au décret n°2022-433 du 25 mars 2022, sont notamment concernés par la procédure de médiation obligatoire les litiges portant sur les décisions suivantes :

- ✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- ✓ Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- ✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
- ✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- ✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- ✓ Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- ✓ Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Au-delà, la médiation peut également être sollicitée directement par le juge dans le cadre d'une situation contentieuse, portée par l'agent devant la juridiction administrative et dont la pré-instruction permet d'orienter cette saisine vers une procédure amiable. Enfin, la médiation conventionnelle demeure quant à elle à l'initiative des deux parties pour toutes les situations qui nécessitent un accord amiable en vue d'apaiser les relations professionnelles.

Au regard de ces éléments, la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 a souhaité légitimer les Centres de Gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Les Centres de Gestion sont donc désormais obligés de proposer, par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative.

Le Centre de Gestion de la Somme (CDG80) s'est ainsi engagé dans cette mission. Par délibération du 7 juin 2022, le CDG80 a fixé une tarification forfaitaire de 500 euros par médiation. En cas de médiation nécessitant une mobilisation de plus de 8 h, une majoration de 50 euros par heure supplémentaire sera par ailleurs appliquée.

Aussi, considérant que la médiation constitue un préalable légal obligatoire dans les hypothèses décrites ci-dessus et, compte tenu par ailleurs de la proposition de convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

<u>8-DÉLIBÉRATION N°14/20230412</u> BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

M. DUBREUCQ rappelle que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui « se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique qui a vocation à devenir la nouvelle présentation officielle des comptes à partir de 2024, vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et également à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé le 26 octobre 2021 l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2022 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver pour sa première année, le compte financier unique 2022 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les éléments présentés en **Annexe 3** et synthétisés ci-dessous.

	REALISE 2022 - EAU				
Туре	Code	Libellé	Réalisé 2022		
	DI	EPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 175,58 €		
Ch.	011	Charges à caractère général	0,00 €		
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €		
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 815,30 €		
Ch.	66	Charges financières	10 496,88 €		
Ch.	67	Charges exceptionnelles	13 863,40 €		
Ch.	68	Dotations aux provisions	0,00 €		
		Total contrôle	65 175,58 €		
	RI	ECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 109,44 €		
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	41 888,88 €		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 980,68 €		
Ch.	76 239,88 €				
	Total contrôle				

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	245 677,15 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 980,68 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	49 493,86 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	38 925,83 €
Ch.	23	155 276,78 €	
		Totale contrôle	245 677,15 €
		RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 106 174,56 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	981 359,26 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 815,30 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	84 000,00 €
		Total contrôle	1 106 174,56 €

Le Maire ayant quitté la séance,

Après l'exposé des chiffres donnés par M. DUBREUCQ,

M. RENAULT, Président de séance, procède au vote du Compte Financier Unique 2022 Eau Potable de la Ville de Ham.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe afférent à l'eau potable de la Ville de Ham;

9. DÉLIBÉRATION N°15/20230412 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

M. DUBREUCQ informe que suivant les éléments issus du Compte Financier Unique 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter les résultats 2022 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les détails suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	981 359,26 €		-120 861,85 €	599 909,72 € 383 195,00 €	-216 714,72 €	643 782,69 €
FONCT	41 888,88 €		13 044,98 €			54 933, 86 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	54 933,86 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
(C/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves	
(c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	54 933,86 €
Total affecté au/1068 :	
A reprendre en ligne 001	860 497,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2022 du budget annexe afférent à l'eau potable de la Ville de Ham suivant les éléments ci-dessus détaillés.

10. DÉLIBÉRATION N°16/20230412 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. DUBREUCQ informe que, suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et faisant suite aux réunions des Commissions Finances et Cadre de Vie qui se sont réunies le 29 mars et le 4 avril 2023, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2023 relatif au budget annexe afférent à l'eau potable selon le détail suivant et présenté en **Annexe 4** de la présente note.

BUDGET PRIMITIF 2023 - EAU					
Туре	Code	Libellé	Budget Primitif 2023		
	DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT	110 914,00 €		
Ch.	011	Charges à caractère général	28 404,00 €		
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00€		
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00€		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 493,00 €		

Ch.	66	Charges financières	11 844,00 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €
Ch.	68	Dotations aux provisions	173,00 €
		110 914,00 €	
	R	110 914,00 €	
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	54 933,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981,00 €
Ch.	70	54 000,00 €	
		Total contrôle	110 914,00 €

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 288 185,00 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00€
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	50 296,00 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	42 106,00 €
Ch.	23	Immobilisations en cours	1 193 802,00 €
		1 288 185,00 €	
		1 288 185,00 €	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	860 497,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 493,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	383 195,00 €
		Total contrôle	1 288 185,00 €

Intervention de Monsieur VERMANDER:

Ma question porte sur le montant des investissements. À un moment donné, je croyais qu'il y aurait des investissements.

Intervention de M. DUBREUCQ:

L'investissement est porté aux chapitres 20 et 23 pour un montant d'environ 1 200 000 €, donc dans les dépenses : il y a le reste à réaliser, les travaux en cours au château d'eau et à la station de pompage, et l'excédent qui servira aux futurs investissements figure au chapitre 23 afin d'équilibrer le budget.

Intervention de M. BRUCHET:

J'ai lu par rapport aux travaux du château d'eau, qu'il était prévu d'y faire une fresque : cela sera pris sur ce budget ? J'aurais souhaité connaître le montant que vous avez prévu pour cette fresque et savoir si vous avez un projet à présenter ?

Intervention de M. le Maire:

Effectivement, nous en avons parlé l'an dernier, mais rien n'est fait. Nous avons reçu un artiste mais, à l'heure actuelle, rien n'est avancé sur ce projet, même si nous restons sur l'idée de faire réaliser une fresque. Pour le moment le château d'eau va être repeint de façon unie. Des réunions seront organisées sur le sujet.

Intervention de M. SIROT:

C'est vrai que nous en parlons depuis longtemps, je propose d'évoquer le sujet lors de notre prochaine commission.

Intervention de M. le Maire:

Nous avions rencontré un artiste qui était venu avec un catalogue de réalisations et des idées de coûts qui s'échelonnent entre 10 000 € et 50 000 €.

Intervention de M. BRUCHET:

Je souhaite donner mon avis sur cette fresque : un château d'eau doit rester peint uniformément. Nous avons des réunions depuis le début de votre mandature sur le fait de faire des économies et de faire attention à la dépense de l'argent public. Je pense que dépenser 10 000 € dans une fresque, cela me parait aberrant et inutile, de plus cela peut être pris par une partie de la population comme une sorte de pollution visuelle au même titre que de la publicité.

Intervention de M. le Maire:

Effectivement cela n'est pas une priorité, nous n'avons pas avancé pour ces 2 raisons : le choix du type de fresque et le coût.

Concernant, le choix de fresque, nous imaginions créer un groupe de travail composé d'élus et d'habitants. Pour le moment rien n'a été fait à l'égard de ce projet, je le répète, ce n'est pas une priorité.

Intervention de M. HAY:

Effectivement, nous sommes soucieux des deniers publics, mais je pense que c'est un marqueur important de notre territoire de pouvoir avoir ce sigle. De plus, il n'est pas interdit de recourir aux différentes sources de financements qui n'impacteraient pas le budget de la ville.

Intervention de M. le Maire:

A ce sujet, je rappelle que, pour l'ensemble du montant des travaux du château d'eau, nous avions sollicité des sources de financements. Les travaux vont coûter moins cher. Donc, nous avons imaginé effectuer des travaux supplémentaires dans le cadre de ce projet, bien que non prévus initialement. Nous attendons l'accord de l'Etat pour le subventionnement (exemple le cheminement, des places de parking dans les emprises des terrains clôturés du château d'eau et de la station de pompage, et des clôtures au niveau station de pompage).

Intervention de M. SIROT:

J'approuve que ce soit un marqueur pour la ville, il ne faut pas confondre, il ne s'agit pas de pollution visuelle.

Intervention de M. le Maire:

Je vous précise que la compétence Eau partira à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme à partir de 2026. Nous allons engager au niveau de la ville un plan de réfection, de façon à livrer à la communauté de communes des équipements sains et en bon état, en espérant que tout le monde en fasse autant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2023 afférent au Budget Annexe Eau Potable de la Ville de Ham conformément aux éléments annexés à la délibération et synthétisé au sein du tableau détaillé ci-dessus. Il est précisé que le budget primitif 2023 a été voté par chapitre en fonctionnement, comme en investissement.

11. DÉLIBÉRATION N°17B/20230412

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES DU CENTRE-VILLE

(Cf. Annexe 5)

M. DUBREUCQ rappelle que, dans le cadre de ses travaux de requalification des rues du Centre-Ville, la municipalité a mené une réflexion sur l'opportunité de souscrire un emprunt. En effet, bien que la trésorerie actuelle de la Ville permette d'absorber le coût des travaux, la souscription d'un emprunt permettrait à la ville de sécuriser ses possibilités en termes d'investissements. Dans ce cadre, plusieurs opérateurs financiers ont été consultés. La proposition de prêt formulée par la Banque des Territoires telle que présentée en **Annexe 5** de la présente note présente plusieurs atouts.

Ses caractéristiques principales sont :

- Une offre fondée sur l'index révisable Livret A;
- Une durée d'emprunt comprise entre 5 et 30 ans, qui s'adapte à la durée d'amortissement technique / comptable de l'investissement;
- Un taux d'intérêt fondé sur la formule [taux du Livret A + 0,6 % de marge fixe], soit un taux d'intérêt de 3,6 % sur la base d'un Livret A fixé à 3 % depuis le 01/02/2023. En conséquence, chaque échéance de remboursement est calculée selon le niveau de Livret A en vigueur et suit les évolutions de celui-ci, qu'elle soit haussière ou baissière ;
- Des échéances qui peuvent être constantes, progressives ou dégressives, avec une fréquence trimestrielle, semestrielle ou annuelle;
- Un préfinancement qui peut atteindre 60 mois selon le modèle économique du projet, cette période étant à la fois une durée de mobilisation des fonds ainsi qu'un décalage de remboursement du capital. Seuls sont à honorer durant le préfinancement les intérêts intercalaires, calculés au prorata temporis entre le(s) versement(s) des fonds et la date de fin du préfinancement.

Aussi, considérant l'intérêt que peut constituer cette opération, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à souscrire un emprunt auprès de la Banque des Territoires, selon l'offre présentée en **Annexe 5**, pour un montant total emprunté de 561 800 € et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Intervention de M. VERMANDER:

Ce sujet a été évoqué en commission, nous en avons échangé avec M. DUBREUCQ : ce qui me gêne est le choix d'indexer ce prêt sur le taux du livret A.

Je comprends très bien le fond de l'opération qui est justifiée au vu des travaux de requalification des rues du centre-ville.

Mais nous subissons une situation géopolitique complètement instable avec des effets immédiats sur notre économie, nous le vivons tous actuellement.

Je n'ai pas de boule de cristal pour connaître l'évolution de la situation. Les seuls repères que nous ayons sont dans le passé : l'inflation peut atteindre + de 5 % voire dépasser les 10 %, et bien au-delà dans certains pays.

La souscription d'emprunt fait penser plus à une application avec un taux d'emprunt variable, cela me dérange beaucoup.

Je ne vais pas voter contre parce que je pense qu'il y a besoin effectivement d'avoir un emprunt pour assurer ce qui a été fait, et de finaliser afin que nous soyons tous fiers de ce qui a été fait.

Intervention de M. DUBREUCQ:

Ce n'est pas un indice bancaire, c'est l'indice de variation du livret A. C'est le gouvernement qui gère l'indice de variation du livret A et non les établissements financiers, donc sa variation sera beaucoup moins impactée puisque le gouvernement a aussi besoin du livret A pour les opérations HLM.

Le livret A est beaucoup plus stable que les indices bancaires, d'où notre choix et la marge indiquée est de 0,6 % donc, quand le livret A augmentera, le taux augmentera, quand le livret A baissera, le taux baissera également.

Intervention de M. BRUCHET:

J'ai plusieurs questions. La première : lors du débat d'orientation budgétaire, sur le document, il était indiqué que vous envisagiez d'emprunter 1 107 533,00 €. Or, aujourd'hui vous nous demandez de voter avec une différence d'environ 500 000 €. J'aurais souhaité savoir pourquoi une telle différence ?

Intervention de M. DUBREUCQ:

Simplement parce qu'il était potentiellement prévu de financer par l'emprunt la TVA, avant récupération de la FCTVA qui s'élève à environ 600 000 €. Finalement, nous vous proposons de la financer sur nos fonds propres avant de la récupérer en 2024 ou 2025 en fonction de la date de fin des travaux.

Intervention de M. BRUCHET:

Je vais voter contre, et je vais vous expliquer pourquoi : il y a environ 2 ans, vous nous avez expliqué que nous avions besoin de financement par rapport aux investissements futurs et que le seul levier de financement était d'augmenter les impôts afin de faire face aux investissements futurs afin d'éviter de faire des emprunts.

Aujourd'hui, 2 années plus tard, vous nous dites qu'au vu des investissements et au vu du projet proposé,

il faut souscrire un emprunt. Mais l'emprunt, ce n'est ni vous ni moi qui allons le rembourser, ce sont les Hamois et les Hamoises. On leur augmente les impôts, de plus on sollicite un emprunt, donc on met une dette supplémentaire à leur charge.

Vous nous disiez qu'il y avait besoin d'augmenter les impôts pour faire de l'investissement, nous avons voté contre mais vous l'avez fait et aujourd'hui vous dites : nous avons encore beaucoup d'investissements à faire donc on va encore faire un emprunt. C'est la raison pour laquelle je voterai contre.

Intervention de M. le Maire:

Je ne pense pas avoir parlé tout à fait comme cela!

Effectivement, il fallait augmenter la capacité de l'autofinancement. L'emprunt est un tout autre choix et cela n'a rien à voir avec les choix faits il y a deux ans. Nous nous sommes questionnés. Nous n'étions pas obligés d'y recourir, mais dans le cadre de Petites Villes de Demain et des partenariats que nous pouvons nouer, pour la réalisation de certains grands projets ainsi que les financements accessibles via la Banque des Territoires, nous pensons que c'est une bonne solution. Les travaux du centre-ville sont subventionnés à 80 %, cet emprunt que nous vous proposons nous permet de ne pas sortir de trésorerie, ce qui nous permettra d'avancer sur d'autres dossiers, tout en gardant un équilibre budgétaire. Avancer plus vite sur d'autres projets de revitalisation est l'intérêt du dispositif Petites Villes de Demain qu'accompagnent nos partenaires.

Nos bâtiments, nos réseaux sont vétustes. Nous souhaitons établir un diagnostic complet afin d'évaluer l'ensemble des principaux travaux à réaliser dans les années à venir sur nos différentes structures. Nous envisageons d'établir un plan pluriannuel en dépenses et en recettes d'investissements que la commune n'a pas réalisé depuis bien longtemps et qui nous permettra de faire des choix et de planifier à plus ou moins long terme les travaux.

Quant au choix de la banque et du taux, la Banque des Territoires propose un taux intéressant et très souple dans le cadre de Petites Villes de Demain qu'il nous paraît opportun de saisir.

Intervention de M. VERMANDER:

On prend les travaux de requalification des rues du centre-ville alors, qu'en fait, tout devrait bien se passer financièrement, et on constitue une réserve d'argent éventuelle pour d'autres projets à venir. Pourquoi faire cette souscription d'emprunt maintenant ? On pourrait très bien revenir dessus dans 3 mois, 4 mois, 5 mois. Il y aurait un projet vraiment bien défini, on pourrait se dire, on a besoin d'un emprunt et à ce moment-là, on lance l'opération. Cependant, j'ai l'impression qu'on met un peu la charrue avant les bœufs. Nous serions sur un emprunt à 1 %, pourquoi pas ? Mais, avec ce montage financier annexé sur le livret A, cela me dérange !

Intervention de M. le Maire:

Je ne comprends pas votre explication, nous vous présentons un plan de financement qui est clair, net et précis. L'emprunt est en corrélation avec ces travaux, nous ne pourrons pas souscrire un emprunt plus tard sans réalisation de travaux en face.

Il y a un plan de financement, il y a environ 3 millions de travaux avec 80 % de subventions sur le « hors taxes ». Il reste un résiduel de 500 000 ou 600 000 € et, pour le financer, nous avons deux choix : on finance ou l'on emprunte tout ou partie. L'emprunt est bien en rapport avec un dossier de travaux, je ne

vous comprends pas du tout.

Vous avez peut-être rebondi sur une réflexion que j'ai faite précédemment, en disant que cela permettrait d'avancer sur d'autres projets, car effectivement si nous souscrivons cet emprunt, nous conservons une trésorerie pour financer d'autres travaux d'ampleur.

Je ne partage pas votre réflexion, nous présentons bien un dossier d'investissement avec un plan de financement complet proposant un emprunt.

Intervention de M. VERMANDER:

Vous indiquez que la trésorerie de la ville permet d'absorber le coût des travaux, je me dis que tout va bien, mais vous faites un emprunt, donc on se met une sécurité ?

Intervention de M. le Maire:

C'est un acte de gestion, je ne peux pas vous dire autre chose!

Intervention de M. VERMANDER:

On pourrait très bien le faire dans 2, 3 ou 5 mois ?

Intervention de M. le Maire:

Non, nous n'aurions plus ce dossier pour adosser un emprunt.

Intervention de M. VERMANDER:

Alors, pourquoi faire un emprunt?

Intervention de M. BRUCHET:

Ce que veut dire M. VERMANDER, c'est que la ville peut l'autofinancer. Pourquoi, alors recourir à l'emprunt ?

Dans 3 ou 4 mois, vous voulez investir dans la Maison pour tous. Je crois que c'est 1 600 000 euros. Donc, au lieu de faire un emprunt adossé aux travaux de revitalisation du centre-ville, pourquoi ne pas recourir à l'emprunt en lien avec le dossier de la Maison pour Tous. Cela me parait logique et compréhensible.

Vous nous avez proposé un projet de travaux sans nous parler de projet d'emprunt. Ce n'est pas une décision de gestion, mais une décision politique, vous décidez de passer par l'emprunt. Vous avez fait ce choix d'augmenter les impôts et de passer par l'emprunt, c'est un choix politique. Vous pouvez reporter de 3 ou 6 mois et l'adosser à un autre projet.

Intervention de M. le Maire:

Je crois avoir dit tout à l'heure que c'était un choix que l'on avait réfléchi... longuement réfléchi. Les gros chantiers d'avenir dans les 10 prochaines années, la salle des fêtes et la rénovation de l'Abbatiale pourraient être financés de la même manière.

Bien sûr que c'est un choix politique, un choix de gestion, je ne peux rien vous dire rien d'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (23 voix pour, 2 contre et 1 abstention), d'autoriser le Maire à souscrire un emprunt auprès de la Banque des Territoires selon l'offre présentée en annexe de la présente délibération pour un montant total emprunté de 561 800 € et à signer l'ensemble des documents y afférents.

12. DÉLIBÉRATION N°18B/20230412 ANNULATION DU PROGRAMME DE CREDITS ET DE PAIEMENTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REOUALIFICATION DES RUES DU CENTRE-VILLE

M. DUBREUCQ indique que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme de crédits et de paiements. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler en cours de l'exercice.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a été amené à approuver un programme de crédits et de paiements lors de sa réunion du 7 avril 2022 dans le cadre des travaux visant à la requalification des rues principales du Centre-Ville.

Considérant que les travaux seront réalisés en 2023 et début 2024 et que la Ville dispose aujourd'hui, à l'exception des amendes de police, de l'ensemble des arrêtés portant sur le subventionnement de ce projet par les divers partenaires financiers sollicités, le programme de crédits et de paiements autorisé n'a plus lieu d'être.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil d'annuler le programme de crédits et de paiements tel que délibéré lors du Conseil Municipal du 7 avril 2022 et rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'annuler le programme de crédits et de paiements tel que délibéré lors du Conseil Municipal du 7 avril 2022 et rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2022.

13. DÉLIBÉRATION N°19/20230412 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

M. DUBREUCQ rappelle que, chaque année, la Ville de Ham contribue, par le versement d'une subvention, au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville afin d'encourager la poursuite de ses actions.

Considérant ces éléments ainsi que l'intérêt des actions menées par le CCAS, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver pour l'année 2023 le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 75 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 75 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

14. DÉLIBÉRATION N°20B/20230412 TAUX D'IMPOSITION 2023

(Cf. Annexe 6)

M. DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de l'année, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Ham est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- > De la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- > De la cotisation foncière des entreprises ;

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Aussi, considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 en y intégrant la taxe d'habitation selon le détail suivant et présenté en **Annexe 6** de la présente note.

TAXE 2023	TAUX 2023	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2023	PRODUITS PREVISIONNELS 2023
Taxe foncière bâtie	43,16 %	4 704 000	2 030 246
Taxe foncière non bâtie	29,32 %	71 700	21 022
Taxe d'habitation	20,38 %	383 868	78 232
Cotisation foncière des entreprises	15,76 %	1 720 000	271 072

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions) de fixer les taux d'imposition en 2023 suivant les éléments détaillés ci-dessus et précisé en annexe de la présente délibération.

15. DÉLIBÉRATION N° 21/20230412 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (Cf. Annexe 7)

M. DUBREUCQ rappelle que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui « se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique, qui a vocation à devenir la nouvelle présentation officielle des comptes à partir de 2024, vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et également à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé le 26 octobre 2021 l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2022 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver pour sa première année, le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la Ville selon les éléments synthétisés ci-dessous.

Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 71 Impôtis et taxes 183 507,65 € Ch. 73 Impôtis et taxes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL		REALISE 2022 - VILLE DE HAM					
Ch. 011 Charges à caractère général 1 277 129,21 € Ch. 012 Charges à caractère général 1 277 129,21 € Ch. 014 Atténuations de produits 65 740,00 € Ch. 012 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 023 Virement à la section d'investissement 0,00 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges inancières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 7 53,34 € TOTAL 4 325 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70		Code	Libellé	Réalisé 2022			
Ch. 011 Charges à caractère général 1 277 129,21 € Ch. 014 Charges de personnel et frais assimilés 2 070 976,86 € Ch. 014 Atténuations de produits 65 740,000 € Ch. 022 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 023 Virement à la soction d'investissement 0,00 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges exceptionnelles 558,95,15 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 557,94 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € 4 326 555,40 € Ch. 602 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 184 362,14 € <th></th> <th></th> <th>PEDENICES DE FONOTIONNEMENT</th> <th>4 000 FFF 40 C</th>			PEDENICES DE FONOTIONNEMENT	4 000 FFF 40 C			
Ch. 012 Charges de personnel et frais assimilés 2 070 976,88 € Ch. 014 Atténuations de produits 65 740,00 € Ch. 022 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 023 Virement à la section d'investissement 0,00 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 22 77 747,15 € Ch. 66 Charges financières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € Ch. 602 Récettes De Fonctionnement reporté 2 257 732,81 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 014 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du doma	Ol-	044					
Ch. 014 Atténuations de produits 65 740,00 € Ch. 022 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 023 Virement à la section d'investissement 0,00 € Ch. 642 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges inancières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,36 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 118 985,74 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 302,14 € Ch. 73 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 73 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>							
Ch. 022 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 023 Virement à la section d'investissement 0,00 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges exceptionnelles 558,295,40 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 558,50 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 200 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch.							
Ch. 023 Virement à la section d'investissement 0,00 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295, 15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764, 70 € Ch. 66 Charges financières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 18 507,65 € Ch. 73 Impôts et taxes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 felo.49 € <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td>,</td></th<>				,			
Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges financières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 042 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 014 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 382,14 € Ch. 71 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>							
Ch. 65 Autres charges de gestion courante 327 764,70 € Ch. 66 Charges financières 22 317,41 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5 578,91 € Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôste et taxes 183 507,65 € Ch. 73 Impôste et taxes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 38							
Ch. 66 Charges exceptionnelles 578,91 € Ch. 67 Charges exceptionnelles 5578,91 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôst et taxes 183 507,65 € Ch. 73 Impôst et taxes 183 507,65 € Ch. 73 Impôst et taxes 2 000 160,49 € Ch. 74 Dotations d'irctetes 2 303 73,10 € Ch. 74 Dotations d'exceptionnels 2 177,13 € TOTAL 7 380 598,41 € 3 054 043,01 € Ch. 77 Produits exceptionnels 1 469 499,79 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>							
Ch. 68 Dotations aux provisions et dépréciations 753,34 € TOTAL 4 326 555,40 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 380 598,41 € Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,48 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections <	Ch.	66		22 317,41 €			
TOTAL	Ch.	67	Charges exceptionnelles	5 578,91 €			
Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 76 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € 3054 043,01 € Ch. 200 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 60 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 €	Ch.	68		753,34 €			
Ch. 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 257 732,38 € Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 164,9 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,39 € Ch. 76 Autres produits de gestion courante 21 477,13 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 041 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 042 Immobilisations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 €			-				
Ch. 013 Atténuations de charges 118 998,75 € Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 211 476,37 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 21 7 47,3 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 59 540,40 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 21 Immobilisation			RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 380 598,41 €			
Ch. 642 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 14 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 40 172,90 €<				2 257 732,38 €			
Ch. 70 Produits des services, du domaine et ventes divers 164 362,14 € Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 20 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours							
Ch. 73 Impôts et taxes 183 507,65 € Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € TOTAL 3 054 043,01 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 14 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 20 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 40 3 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € <			•				
Ch. 731 Impositions directes 2 303 073,10 € Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € BEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 20 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 20 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 21 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 23 Immobilisations financières 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 25 Opérations			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Ch. 74 Dotations et participations 2 000 160,49 € Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 20 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 40 152,60 € Ch. 23 Immobilisations corporelles 40 172,90 € Ch. 21 Immobilisations financières 0,00 € Ch. 23 Immobilisations financières<			•				
Ch. 75 Autres produits de gestion courante 241 476,37 € Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 201 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 21 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € Ch. 21 Virement de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021			•				
Ch. 77 Produits exceptionnels 51 747,13 € TOTAL 7 380 598,41 € 3 054 043,01 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 20 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 24 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 469 499,79 € Ch. 24 Autres immobilisations financières 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 €			·				
TOTAL 7 380 598,41 € 3 054 043,01 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 965,09 € Ch. 22 Autres immobilisations corporelles 965,09 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 965,00 € Ch. 22 Autres immobilisations financières 1500,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 €							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 469 499,79 € Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € Ch. 021 Virement de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 €	CII.	/ /					
Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 24 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 25 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € Ch. 501 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections<			TOTAL				
Ch. 020 Dépenses imprévues 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 1 469 499,79 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entr			DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 59 540,40 € Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € <th< td=""><td>Ch.</td><td>020</td><td></td><td>0,00€</td></th<>	Ch.	020		0,00€			
Ch. 13 Subventions d'investissement 0,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 238 530,62 € Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 489 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch.			· · ·	59 540,40 €			
Ch. 20 Immobilisations incorporelles 40 152,60 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch.				0,00€			
Ch. 204 Subventions d'équipement versées 6 989,59 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch.<	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	238 530,62 €			
Ch. 21 Immobilisations corporelles 403 172,09 € Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch.	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	40 152,60 €			
Ch. 23 Immobilisations en cours 721 114,49 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € <td></td> <td></td> <td></td> <td>6 989,59 €</td>				6 989,59 €			
Ch. 27 Autres immobilisations financières 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €			•	403 172,09 €			
Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>721 114,49 €</td>				721 114,49 €			
TOTAL 1 469 499,79 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 484 143,42 € Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €	Ch.	[45					
Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r 762 410,56 € Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement 0,00 € Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €		la a i		,			
Ch. 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 € Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 556 295,15 € Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €				·			
Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves 71 239,62 € Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €				·			
Ch. 13 Subventions d'investissement 91 733,00 € Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées 965,09 € Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
Ch. 204 Subventions d'équipement versées 0,00 € Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
Ch. 21 Immobilisations corporelles 0,00 € Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Ch. 27 Autres immobilisations financières 1 500,00 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €							
Ch. 45 Opérations pour compte de tiers 0,00 € TOTAL 1 484 143,42 €				·			
TOTAL 1 484 143,42 €				0,00 €			
		•		·			

Intervention de M. BRUCHET:

Je voulais juste savoir s'il y avait eu des économies de faites en fonctionnement au niveau des fluides notamment pour le chauffage, l'électricité et le gaz.

J'aurais aimé avoir les sources d'économie sur un bâtiment pour le chauffage ou est-ce que c'est le fait

que nous ayons eu un hiver plutôt doux.

Avez-vous pu évaluer les économies réalisées du fait de l'extinction des candélabres à partir de 23 h 00 ?

Intervention de M. DUBREUCQ:

Pour les candélabres, c'était au mois de décembre, un seul mois, donc pas d'impact très important, on le verra surtout cette année.

Concernant les fluides, nous avons coupé le chauffage quand les bâtiments étaient inoccupés ; a priori, ce n'était pas la règle auparavant.

Au sujet des économies sur l'électricité : l'impact du passage au LED ne peut être encore évalué, puisque nous avons encore un important parc de LED en cours de réalisation. Effectivement, il reste à réaliser plus de 200 000 € de LED, commandés, non réalisés et non installés.

Pour l'énergie, les prix sont bloqués jusqu'au 31 décembre, il y aura certainement un appel d'offres par la FDE pour renégocier le tarif pour l'ensemble des communes dans le courant du dernier semestre.

Intervention de M. SIROT:

Je rappelle qu'en ce qui concerne le gaz, nous avons un contrat qui nous lie jusqu'à la fin de l'année, et qu'il faudra renégocier.

En début d'année, nous avons eu la surprise d'apprendre que nous avions un contrat « type particulier » pour la salle des fêtes. Nous avons renégocié assidûment avec les opérateurs, et sommes arrivés à un contrat avec un coefficient d'1,7 en termes de dépenses. Malheureusement, il n'y aura pas d'économie en euros trébuchants, même si on fait des économies de consommation.

Intervention de M. le Maire:

Je rajouterai simplement que les dépenses de fluides sur l'année 2022 ont été maîtrisées puisqu'elles sont à la baisse dans cette période pourtant très contrainte. Nous avons été surpris par cette baisse de nos coûts.

D'ailleurs, je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué : les agents de la mairie, les gens qui louent les salles municipales. Eteindre les lampes, baisser le chauffage, tout le monde a fait attention. Nous avons eu une bonne surprise sur 2022, bien sûr à contrat égal.

Malheureusement, cela ne sera pas le cas pour 2024, on s'y prépare. Nous aurons un test avec la salle des fêtes puisque, comme vient de le dire M. SIROT, nous avons eu la surprise d'apprendre un jour de janvier par le prestataire, que nous étions menacés d'une coupure imminente de gaz si nous ne signions pas le nouveau contrat au 31 janvier. Nous avons refusé de signer car le montant du contrat était 3 ou 5 fois plus cher. Finalement, au bout de 10 jours de négociations, nous avons obtenu un coefficient de 1,7 qui est très élevé mais qui n'a quand même rien à voir avec ce que l'on nous imposait.

Alors, effectivement, la vigilance est de rigueur sur la salle des fêtes comme dans tous nos bâtiments, mais nous aurons l'occasion d'en reparler avec les projets de travaux, qui seront motivés par des économies d'énergie sur nos bâtiments.

Le Maire ayant quitté la séance,

Après l'exposé des chiffres donnés par M. DUBREUCQ,

M. RENAULT, Président de séance, procède au vote du Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la Ville de Ham.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la Ville de Ham.

16. DÉLIBÉRATION N°22/20230412 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

M. DUBREUCQ présente les éléments issus du Compte Financier Unique 2022. Il est proposé aux membres du Conseil d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la Ville de Ham suivant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	762 410,56 €		-747 766,93 €	857 705 € 346 028 €	-511 677 €	- 497 033,37 €
FONCT	2 257 732, 38 €		796 310,63 €			3 054 043, 01 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	3 054 043,01 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	497 033, 37 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002)	- € 2 557 009,64 €
Total affecté au/1068 :	497 033,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la Ville de Ham suivant les éléments ci-dessus détaillés.

17. DÉLIBÉRATION N°23/20230412 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 (Cf. Annexe 8)

M. DUBREUCQ présente les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et faisant suite aux réunions des Commissions Finances et Cadre de Vie qui se sont réunies le 29 mars et le 4 avril 2023. Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2023 relatif au budget principal de la Ville selon le détail suivant :

BUDGET PRIMITIF 2023 - VILLE DE HAM

Туре	Code	Libellé	Budget proposé 2023		
	~	▼	~		
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 039 890,00 €		
Ch.	011	Charges à caractère général	2 275 414,00 €		
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 338 820,00 €		
Ch.	014	Atténuations de produits	91 500,00 €		
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €		
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	1 287 008,00 €		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000,00 €		
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	441 148,00 €		
Ch.	66	Charges financières	30 000,00 €		
Ch.	67	Charges exceptionnelles	55 000,00 €		
Ch.	68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €		
		7 039 890,00 €			
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 039 890,00 €		
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 557 009,00 €		
Ch.	013	Atténuations de charges	84 110,00 €		
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €		
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	62 500,00 €		
Ch.	73	Impôts et taxes	162 176,00 €		
Ch.	731	Impositions directes	2 169 856,00 €		
Ch.	74	Dotations et participations	1 834 239,00 €		
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	104 000,00 €		
Ch.	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €		
		TOTAL	7 039 890,00 €		

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 334 808,00 €		
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €		
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €		
Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €		
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	190 500,00 €		
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	198 280,00 €		
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	96 113,00 €		
Ch.	21	Immobilisations corporelles	936 229,00 €		
Ch.	23	Immobilisations en cours	3 848 686,00 €		
Ch.	27	Autres immobilisations financières	0,00 €		
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €		
		TOTAL	5 334 808,00 €		
		RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 334 808,00 €		
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	14 643,00 €		
Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	1 287 008,00 €		
Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €		
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000,00 €		
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	497 033,00 €		
Ch.	13	Subventions d'investissement	2 454 324,00 €		
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	561 800,00 €		
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €		
Ch.	21	Immobilisations corporelles	0,00 €		
Ch.	27	Autres immobilisations financières	0,00 €		
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €		
		TOTAL	5 334 808,00 €		

Intervention de M. le Maire:

Nous avons évoqué à l'occasion du DOB les différentes orientations budgétaires. Je rappelle, comme cela a été dit tout à l'heure avec le CFU, que la masse salariale apparaît en baisse par rapport à 2021. Ce ne sera pas le cas pour 2023 car, comme l'a dit M. DUBREUCQ tout à l'heure, durant une partie de l'année 2022, nous n'avions pas de salaire de cadre pour cause de vacances de postes.

Il y a aussi cette somme de 50 000 € de recettes, versée par erreur sur notre compte en 2022 que M. DUBREUCQ a évoquée et que nous avons remboursée cette année 2023. Ce sera donc un excédent inférieur de 100 000 € sur l'exercice 2023.

Concernant les fluides, nous allons poursuivre la maîtrise de la consommation. Bénéficiant toujours des mêmes contrats en cours, nous pouvons espérer qu'il n'y aura pas d'augmentation. Néanmoins, pour la salle des fêtes, nous subirons certainement un impact financier négatif.

Comme a dit tout à l'heure M. BRUCHET, nous bénéficierons de l'impact sur l'extinction de l'éclairage public à 23 h, évalué autour de 30 000 € pour le fonctionnement.

Concernant les postes principaux en investissements, bien évidemment, je rappellerai le chantier de l'année : les travaux de requalification des rues du centre-ville. Les travaux ont débuté le 3 janvier pour une durée de 15 à 18 mois. Les riverains, consultés régulièrement, semblent satisfaits. C'est le chantier principal en termes de gestion et d'organisation. Dans l'enveloppe des autres chantiers prévus : il y a l'enfouissement des réseaux.

A propos des chantiers prévus, il y a l'enfouissement des réseaux pour accompagner ENEDIS. Nous avions stoppé ce chantier, il y a plus d'un an, rue de Verdun/rue Charles Grenier afin de procéder à l'enfouissement des réseaux EP et télécom soit un investissement de 165 000 €. Je vous rappelle que, pour les travaux du Centre-Ville, l'investissement est proche de 3 millions d'euros.

Pour les travaux de moindre ampleur : la vidéoprotection pour 57 000 € pour lesquels nous attendons les subventions de la DETR.

Également en prévision, le chantier important pour nos enfants de l'aire de jeux du parc Délicourt, un dossier en cours que vous connaissez puisque nous en avons parlé ici plusieurs fois. Nous attendons les réponses concernant les demandes de subventions auprès de la DETR et de la MSA.

Nous ne lancerons pas les travaux sans nouvelles de nos partenaires financiers, mais cette dépense est prévue au budget. Nous avons avancé sur ce dossier dans le choix des jeux à installer. Nous avons l'objectif ambitieux d'une installation pour cet été, dans la mesure d'une réponse rapide de nos partenaires financiers.

Cela étant, il y a beaucoup de petites choses, d'autres petits projets prévus, vous avez la liste dans la rubrique investissement. Nous avons vu l'essentiel durant nos échanges lors du DOB.

Une somme importante est placée au budget sur la ligne « achat de foncier ». C'est à la fois une possibilité d'achat de foncier, et à la fois le compte de réserve pour l'équilibre du budget. Je préciserais quand même que, sur ce compte, nous sommes engagés pour l'achat qui sera probablement réalisé cette année du bâtiment de l'ancienne trésorerie, rue de Corcy. L'acquisition devrait se faire cette année. Voilà en ce qui concerne nos principaux postes du budget. Avez-vous des questions ? des besoins de précision ?

Intervention de M. VERMANDER:

Je souhaitais intervenir pour l'organisation future. D'ailleurs, je l'ai évoqué à la fin des commissions : je demande les documents budgétaires préparatoires avant les commissions, car nous avons une absence complète des documents.

Vous conviendrez avec moi que le budget est un sujet complexe, M. DUBREUCQ ayant participé à son élaboration, il le connait parfaitement. En revanche, on nous transmet des informations défilantes, sans que nous ayons pu préparer nos interrogations auparavant. Quelquefois, je l'avoue, j'ai des questions qui me reviennent après. En fait, même un brouillon me conviendrait : c'est un document de travail, c'est une base intéressante. Alors, qu'actuellement, je sors de commission, je suis un peu frustré parce que l'on n'a pas eu l'échange que l'on aurait dû avoir.

En fait, je « bois » les paroles de M. DUBREUCQ et de M. le Maire et de tous ceux qui peuvent intervenir sur certains sujets. Ils les connaissent.

Quelquefois, j'interviens, d'autres fois non par manque d'information. Voilà, je suis au Conseil municipal et ce n'est pas encore forcément bien clair par rapport au budget qui est présenté.

En ce qui concerne le compte de résultat, pas de souci, je fais totalement confiance à votre honnêteté.

Concernant le budget primitif : le préparer, poser des questions, avoir un véritable échange me paraît extrêmement important. Je souhaiterais qu'à l'avenir, l'approche soit différente.

J'ai d'ailleurs apprécié l'invitation aux deux dernières commissions, c'était très bien.

Intervention de M. le Maire:

Ne doutez pas que nous souhaitons faire au mieux.

Je précise quand même que nous n'avons pas d'obligation en termes d'organisation de commission, mais nous tenons à en organiser et à les optimiser au maximum.

Concernant l'élaboration du budget, nous avons réussi à le présenter ce soir. Je dis « réussi », parce qu'interpellés par les services de l'État pour effectuer des changements de dernière minute. Je ne vous détaillerai pas les difficultés de la mise en place du CFU pour laquelle nous sommes « commune volontaire » à le tester. Malgré cela, nous avons quand même réussi à tenir des commissions à peu près 10 jours avant le Conseil. Si vous n'êtes pas en capacité de vote, alors je le regrette.

J'ai participé à ces commissions et au DOB également, il y avait beaucoup de documents sur la table. Les commissions ne sont pas seulement des commissions d'information, mais des commissions où l'on peut modifier, faire évoluer, débattre sur les projets. On y prend le temps nécessaire.

Si les outils ne sont pas bons, on va y regarder de plus près. Ensuite, ce n'est pas une excuse, mais nous sommes sur le 3ème exercice du mandat, avec, la première année, une Directrice Générale des Services en place avec ses méthodes, pas de DGS la 2ème année, et une nouvelle DGS la 3^{eme} année : chacune avec ses méthodes et son organisation de travail. Gageons que l'an prochain nous serons au top!

D'ailleurs, je remercierai les services car cela n'a pas été pas évident, sachant que l'expérimentation de la M 57 et du CFU nous ont posé beaucoup de problèmes. Vous le savez, on vous l'a dit en commission, nous avons failli ne pas pouvoir voter ce budget dans les délais à cause de cette nouveauté. Donc croyez-moi, le maximum a été fait par chacun !

Aussi, organiser des commissions plus de 10 jours avant le Conseil municipal, en prenant, je pense, tout le temps nécessaire lors de ces commissions pour expliquer nos propositions n'a pas été chose simple. Il me paraît difficile de présenter le budget finalisé avant les commissions de travail qui doivent servir à l'élaborer. Mais pourquoi pas changer de méthode ?

Aussi, nous pourrions employer une autre méthode c'est-à-dire voter un budget plus tranquillement au mois de décembre. Mais dans ce cas-là, vous avez un budget sans affectation de résultats. La validation du CFU peut attendre la fin du mois de juin.

J'entends, et cela m'inquiète, que vous n'êtes pas en capacité de vote. Vous pouvez croire que nous ferons tout ce qu'il faut pour que vous le soyez.

On peut s'améliorer, c'est sûr, je pense que sur les commissions, on va essayer de faire mieux.

Vous pouviez toutefois poser des questions, nous avons organisé deux séances pour le budget en plus du DOB. Mais nous pouvons faire encore mieux, je suis tout à fait d'accord si ça ne vous convient pas tout à fait... J'entends...

Intervention de M. BRUCHET:

J'ai une question et j'aurais ensuite une intervention. Je vous ai demandé les documents des deux commissions qui ont lieu avant le vote du budget, malheureusement je n'ai pu être présent. J'ai remarqué, dans le chapitre 11, pour les charges à caractère général, on est à hauteur de 1 739 $770,00 \in$ et, aujourd'hui, vous proposez de voter un budget en dépenses de fonctionnement au chapitre 11 de 2 275 415, $00 \in$. Il y a une différence à peu près de 30 %, j'aurais aimé connaître le motif de cette augmentation.

Intervention de M. le Maire:

C'est l'équilibre du budget, nous n'allons pas dépenser les montants indiqués. Ce chapitre est forcément plus élevé puisque nous y plaçons les excédents prévisionnels.

Intervention de M. BRUCHET:

Comme le soulignait M. VERMANDER tout à l'heure, je peux entendre vos arguments donnés sur la complexité de transmettre les documents lors des commissions budget. Je suggère que les chiffres dans les documents soient rapprochés au plus près de la réalité. On peut se tromper de 2 ou 3 %, mais là, il y avait quand même un delta de 30 %, d'où mon interrogation, sans avoir eu l'explication. Donc, vous nous présentez une dépense de 1 700 000 € alors que vous nous demandez de voter en Conseil et au vote du budget une dépense de plus de 2 000 000 €.

Intervention de M. le Maire:

Cela a été évoqué en commission, ce n'est pas une question compliquée. Le budget doit être équilibré. Nous avons des recettes, des excédents antérieurs que l'on répartit dans les chapitres, c'est tous les ans pareil, en fait : c'est le budget primitif.

Intervention de M. BRUCHET:

J'entends cela, mais je vous dis seulement qu'il y a une différence entre la commission et le conseil municipal, même si la commission n'est pas un organe délibérant mais un organe d'échange et vous

venez de dire qu'il n'y avait pas toutes les informations.

M. VERMANDER vient de vous dire qu'il y a tellement de chiffres, tellement de questions à poser qu'en fait, c'est compliqué de tout enregistrer.

Je vous rappelle que j'étais absent à la commission, je vous pose la question ... c'est tout! Donc, c'est juste un rééquilibrage, on va dire de 30 %!

Intervention de M. le Maire:

Avez-vous d'autres besoins de précision, des questions ?

Intervention de M. BRUCHET:

« Chers collègues,

Je souhaite exprimer mon interrogation qui entoure le budget primitif qui nous est présenté ce soir. Ce budget va à l'encontre du principe du droit d'information des élus et est contraire à l'ensemble des principes réglementaires attachés au vote du budget et à la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

En effet, ce budget primitif s'aligne sur un rapport d'orientation budgétaire qui méconnaissait gravement les dispositions de l'article des points D.23.12-3 du code général des collectivités territoriales.

Je rappelle tout d'abord l'obligation, parmi d'autres, dans ce rapport d'orientation budgétaire, de présenter des prévisions en dépenses et en recettes.

Or, pour le fonctionnement n'a été porté à notre connaissance qu'une liste de projets sans aucun montant ni en dépenses ni en recettes.

Nous apprenons tout juste qu'il y aurait des évolutions des dépenses au chapitre des charges à caractère général sans en connaître la teneur. Pareil pour ce qui concerne les charges de personnel.

L'analyse se bornait à un simple comparatif avec les réalisations de 2021 et, que dire des orientations fiscales, des concours financiers, de la tarification et des subventions versées par la commune, qui elles aussi étaient absentes du rapport d'orientation budgétaire.

J'ai pensé que peut-être ces informations manquantes étaient abordées lors des commissions finances du 29 mars et du 4 avril 2023.

Je me suis donc procuré les documents. Si certaines informations ont effectivement été évoquées en comité restreint lors des commissions, comme les montants des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement, ainsi que les subventions à verser aux associations, d'autres restaient désespérément absentes : niveau d'épargne brute et d'épargne net de la commune, plan pluriannuel d'investissement, dont vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire, qui était absent du débat d'orientation budgétaire, et qui est une obligation réglementaire. J'ai découvert également cette différence au niveau du chapitre 11, mais vous avez répondu à cette question.

Je note aussi un manque de volonté de prendre à bras-le-corps les défis qui nous attendent comme l'investissement massif dans les énergies renouvelables, l'autonomie et la baisse des dépenses d'énergie, quand je vois encore que les services techniques fonctionnent au fioul, que le gaz est encore en grande majorité parmi les bâtiments communaux.

A plusieurs reprises cette année, je suis quand même intervenu sur le fait d'utiliser de l'eau potable pour nettoyer les fils d'eau sachant que, notamment, notre Président de la République a mis en place un plan d'eau en prévention des sécheresses à venir. Je trouve aberrant qu'aujourd'hui une collectivité telle que la nôtre puisse utiliser de l'eau potable pour nettoyer nos trottoirs. Je tiens à informer nos collègues que 5 personnes meurent par jour du manque d'eau.

Il me paraît important de souligner votre volonté d'acquérir des bâtiments, ce qui me paraît à l'inverse de notre résolution à faire des économies, puisque les bâtiments que vous achetez vont nous obliger à faire des dépenses de fonctionnement et cela ne nous permettra pas d'être aisé et peut-être vous serez obligé encore une fois de faire appel à l'emprunt pour pouvoir accomplir vos projets d'investissement. C'est pour cela que je voterai l'abstention de ce budget primitif. »

Intervention de M. le Maire:

Avez-vous d'autres interventions ou explications de choix de vote ? Non..., je propose donc de mettre aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (23 voix pour et 3 abstentions), d'approuver le budget primitif 2023 de la Ville de Ham conformément aux éléments annexés à la délibération et synthétisés au sein du tableau détaillé ci-dessus. Il est précisé que le budget primitif 2023 a été voté par chapitre en fonctionnement, comme en investissement.

Intervention de M. le Maire

Je renouvelle mes remerciements aux services et je charge la DGS de remercier l'ensemble des services pour les tâches effectuées dans un contexte particulièrement difficile au quotidien, notamment durant cette période budgétaire, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

18. DÉLIBÉRATION N°24/20230412 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

M. DUBREUCQ présente les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et faisant suite aux réunions des Commissions Finances et Cadre de Vie qui se sont réunies le 29 mars et le 4 avril 2023. Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le versement de subventions aux associations pour 2023 selon les éléments détaillés ci-dessous.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - PROPOSITIONS 2023

	SUBVENTIONS DE	MANIFESTATIONS 2023	PRESTATIONS 2023	MANIFESTATIONS	INVESTISSEMENT
	FONCTIONNEMENT	IVIAINIFESTATIONS 2025	PRESTATIONS 2025	EXCEPTIONNELLES	IIAAESTISSEIVIEIAT
		(Soutien aux			
		manifestations)			
ASSOCIATIONS SPORTIVES					
LES CYCLOS HAMOIS	200€				
ECHECS	200€				
HAM 40	200€				
ASE CORRIDA			200€		
US HAM TRIATHLON		200 €			
CANOE KAYAK		500 €			
TEAM MENDES	200€	900€			
CHES VADROUILLEUX	200€				
A 83 SHOW	200€				
PECHEURS HAMOIS			200€		
PETANQUE HAMOISE			200€		
O.S.E.S.	500,00€				
SBBH	200€				
SOUS TOTAL	1900€	1600€	600€	0€	0€
LOISIRS					
FULL POKER	200€				
COLOMBE HAMOISE	200 €				
SCRABBLE	200 €				
LES ANIMAUX DE LA BEINE	200 €				
SOUS TOTAL	800 €	0€	0€	0€	0€
ASSOCIATIONS CULTURELLES	800€	0€	0.6	0€	0€
T chout Jacques	1 000,00 €				
Amis du château	200€	6 000 €		2 000,00 €	
		₹000€		2 000,00€	
Cercle Cartophile	200 €				
Jumelage					
Sauvegarde des hardines	200 €				
Lecture et Culture	200 €				
AMIS DE LORGUE	200 €				
Assoication BREIZH 'AM	200 €				
Amis de l'abbatiale	200€				
SOUS TOTAL	2 600 €	6 000 €	0€	2 000 €	0€
COMITES DE QUARTIER					
COMITE DE QUARTIER CENTRE	200€				
COMITE DE QUARTIER EST	200€		500 €		
COMITE DE QUARTIER ST SULPICE	200€		500 €		
SOUS TOTAL	600€	0€	1000€	0€	0€
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES					
ACPG - CATM	200€				
UNC	200€				
SOUS TOTAL	400€	0€	0€	0€	0€
ASSOCIATIONS SOLIDARITE					
LA CLAIRIERE	200€				
OUTILS EN MAIN	200€				
DONNEURS DE SANG	200€				
C.O.S	6 000 €				
SOUS TOTAL	6 600 €	0€	0€	0€	0€
SYNDICATS					
FO-CFTC-CGT	280€				
SOUS TOTAL	280€	0€	0€	0€	0€
AUTRES					
AMICALE DES HOSPITALIERS DE HAM	200€				
USEP JEAN ZAY	5 800,00 €				
USEP JULES VERNES	8 160,00 €				
USEP VICTOR HUGO	1 280,00 €				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le versement des subventions aux associations pour 2023 suivant le tableau détaillé ci-dessus.

19. DÉLIBÉRATION N°25B/20230412 DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a fait l'objet d'un contrôle de ses comptes ainsi que de sa gestion pour les exercices 2017 et suivants par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Conformément aux dispositions de l'article R 243-17 du Code des Juridictions financières, la Ville de Ham a été destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre, rapport qui doit être soumis au Conseil Municipal de chacune des communes membres afin qu'il donne lieu à débat.

Considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil de débattre des observations définitives rendues par la Chambre Régionale des Comptes.

Intervention de M. le Maire:

Nous devons débattre ce soir sur le rapport définitif de la Cour Régionale des Comptes qui a été rendu public, concernant les exercices 2017 et suivants et la réponse de monsieur José RIOJA président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Vous avez tous reçu ce rapport. Je ne sais pas si vous l'avez tous lu, toutefois, je ne vais pas vous lire les 60 pages du rapport. Aussi, j'ai préparé une synthèse et je propose sur l'idée du bureau municipal, nous allons avoir l'occasion d'en reparler, de voter ou d'adopter une motion.

Si vous avez des questions, des remarques, des suggestions, nous pouvons engager le débat, ou bien je peux vous lire le projet de motion qui est une synthèse du rapport de la CRC assortie d'une proposition d'action.

Avant de commencer, avez-vous des remarques ou des suggestions ou est-ce que vous pensez que je passe à la lecture du texte que je propose et sur lequel nous pourrons débattre d'ailleurs, puisqu'il reprend l'essentiel de ce qu'il y a dans le rapport avant d'adopter, si vous le souhaitez, une motion.

M. le Maire donne lecture du texte suivant :

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme est née de la fusion des Communautés de Communes des Pays Hamois et Neslois le 1er janvier 2017.

Depuis, un certain nombre d'élus dénoncent régulièrement un manque de transparence en direction de l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux des 41 communes membres, issus du suffrage universel direct.

Ils dénoncent également le défaut de projet de territoire, l'inexistence de travail d'harmonisation des compétences et des actions de l'intercommunalité, l'inexistence de rapports annuels d'activités, le refus de mettre en place une conférence des maires pourtant obligatoire, l'inexistence de commission Finances qui pourrait impliquer les élus qui le souhaitent, une fiscalité inadaptée aux intercommunalités, l'inexistence de pacte de gouvernance et financier, ...

Ces élus constatent l'éloignement de l'exécutif communautaire et soulignent des atteintes à la démocratie.

Depuis 2017, certains élus ont également pointé des faits graves comme le non-respect du code des marchés publics.

De surcroît, ils ont régulièrement dénoncé de possibles délits de favoritisme ou de conflits d'intérêts sans avoir jamais été entendus. Comme seule réponse, le mépris exprimé par le président de la communauté de communes et ses proches.

Dans leur rapport définitif, les juges de la chambre régionale des comptes confirment les craintes de ces élus qui avaient régulièrement donné l'alerte depuis la fusion des communautés de communes.

1- En préambule de leur rapport, les juges de la chambre régionale des comptes disent de la communauté de communes « qu'elle n'a pas su créer un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, se tenant ainsi éloignée des objectifs voulus par le législateur ».

Ils poursuivent en écrivant que la communauté de communes souffre d'un manque de rigueur administrative, d'organisation et de transparence et qu'elle ne satisfait pas aux obligations légales. Ils disent aussi que les élus sont insuffisamment ou tardivement informés des décisions que le président leur propose de prendre.

Ce rapport indique par ailleurs que la fiabilité des comptes est largement perfectible, souligne encore que l'absence d'information ou de participation des élus, ne permet pas aux conseillers communautaires de voter, y compris le budget, en parfaite connaissance de cause.

Les juges pointent une trésorerie pléthorique car couvrant un an de charges courantes, ce qui génère une mauvaise gestion des deniers publics.

Ils reprochent un manque de réelle prospective de l'exécutif de la communauté de communes qui ne peut justifier durablement le maintien de tels excédents.

Cette gestion critiquée ne fait toutefois pas des élus des justiciables.

2- Depuis 2017, certains conseillers communautaires ont aussi pointé de possibles graves dysfonctionnements au sein de notre communauté de communes, notamment en matière d'attribution de marchés publics, de favoritisme et de conflits d'intérêts.

La lecture du rapport des juges de la chambre régionale des comptes nous apprend que, depuis sa création, notre communauté de communes a effectué des paiements mensuels à une société pour des missions les plus diverses (communication, stratégie, conseil juridique, informatique, lobbying, veille, travaux d'impression...), dans le cadre de marchés passés, pour beaucoup, de manière irrégulière.

Il nous apprend aussi l'existence de marchés successifs de lobbying en faveur du projet de Canal Seine-Nord et nous découvrons que ni la communauté de communes, ni la société prestataire ne peuvent produire les pièces attestant que le service prévu au contrat a été fait.

Cela interroge sur l'effectivité de ces prestations dénoncées par le juge comme fictives.

Le prestataire est la société ORIGINIS dont le dirigeant, Monsieur TOUTAIN, aurait, d'après ce rapport, contractualisé depuis 2006 avec l'ex-Pays Neslois, présidé par Monsieur SALOME, avant que ce dernier ne préside notre communauté de communes de janvier 2017 à juillet 2020 et poursuive sa collaboration avec ORIGINIS via des marchés que le rapport pointe comme entachés d'irrégularité.

Le rapport rappelle qu'en mars 2017, Monsieur TOUTAIN était chargé par le président SALOME de réaliser un audit afin d'évaluer son propre travail en Pays Neslois depuis 2006 et de le comparer à celui réalisé en Pays Hamois pour la même période d'avant la fusion des deux communautés de communes.

On apprend dans ce rapport que, de plus, Monsieur TOUTAIN écrivait les cahiers des charges de consultation des entreprises pour les marchés auxquels il candidatait ensuite.

Ne s'agit-il pas d'un délit de favoritisme ?

On apprend encore dans le rapport qu'ORIGINIS a bénéficié d'un contrat pour un montant de 80 000 € faisant doublon avec un autre contrat en cours, conclu et en parti finalisé avant la fusion des communautés de communes.

<u>Ces faits ne sont-ils pas répréhensibles, les élus responsables ne sont-ils pas cette fois justiciables ?</u>

Grâce à ce rapport, nous apprenons que, le 29 mars 2017 à Matigny, les élus qui ont présenté cet audit réalisé par ORIGINIS ont menti publiquement en affirmant qu'aucune démarche n'était engagée en vue d'un nouveau marché de communication.

Or, les juges de la chambre régionale des comptes écrivent qu'une consultation avait été lancée le 13 mars 2017 et que le marché avec ORIGINIS a été signé le 15 avril 2017 soit quinze jours après le conseil communautaire du 29 mars.

Si le rapport de la chambre régionale des comptes n'est pas exhaustif, il révèle des agissements curieux dans une autre affaire, pour laquelle il sera difficile de dire que le président n'avait pas été alerté avant d'agir.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 600 000 € à l'association « LAUTRIE-GUILBERT » pour la gestion de la « Nouvelle Scène ».

Des élus de l'assemblée communautaire avaient pourtant dépensé beaucoup d'énergie afin d'alerter le président sur l'illégalité de cette décision. Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 juillet 2019 en fait foi.

Les agissements décrits dans le rapport interpellent.

Les juges révèlent de l'incompétence, la méconnaissance de la législation, de la négligence, la production de documents falsifiés, d'autres antidatés, la production de faux documents, des conflits d'intérêts, l'absence de convention, l'absence d'assurances le jour de l'inauguration de la salle et lors de spectacles, des signatures contrefaites, des manquements très graves, ...

<u>Dans cette affaire, la communauté de communes ne peut pas se contenter de se porter en victime de l'association « LAUTRIE-GUILBERT » ou de son salarié de l'époque, Monsieur Mathieu HOORNAERT.</u>

Lors du conseil communautaire du 4 juillet 2019 à Mesnil Saint Nicaise, le président de la communauté de communes a convaincu l'assemblée délibérante de confier les clés de la Nouvelle Scène à cette association et de lui attribuer 1 600 000 € à raison de 400 000 € par an de subvention.

Le bénéficiaire choisi sans aucune mise en concurrence fut Monsieur Mathieu HOORNAERT, alors jeune salarié de la communauté de communes, qui aurait convaincu notre ancien président du bien-fondé de cette décision.

Le 4 juillet 2019, dans l'incapacité de répondre seul aux questions des élus, le président SALOME est allé jusqu'à inviter Monsieur HOORNAERT, présent dans la salle sur le banc des agents salariés de la communauté de communes, à venir face aux conseillers communautaires les convaincre de lui octroyer 1 600 000 € et de lui donner les clés de l'équipement structurant pour les quatre années à venir.

Après quelques échanges, un conseiller communautaire a dû stopper Monsieur HOORNAERT dans ses explications pour alerter sur la situation illégale dans laquelle se trouvaient les élus au moment de voter.

Le conflit d'intérêt semblait alors évident.

Il est aujourd'hui confirmé par les juges de la Chambre Régionale des Comptes.

À la suite de la réunion du 4 juillet 2019, un élu informait les services de l'Etat par courrier, sans jamais obtenir de réponse.

De surcroît, bien qu'alertée de la mauvaise gestion et de graves déficiences de l'association dès février 2020, la communauté de communes n'a assuré aucun suivi de la convention et n'a effectué aucun contrôle réel de l'utilisation de la salle et des fonds publics confiés à cette association.

La communauté de communes n'a engagé la résiliation de la convention qu'en juin 2021 soit un an et demi plus tard et alors que Monsieur HOORNAERT avait abandonné la salle à l'automne 2020.

Intervention de M. BRUCHET:

Je vous rejoins. Néanmoins, encore une fois, vous nous donnez lecture d'un document de 3 pages au moins, à assimiler et acquiescer dans l'instant : c'est compliqué.

J'ai lu le rapport de la CRC, je suis outré par la démarche effectuée par la Communauté de Communes de l'époque en 2017 et surtout par les faits de manquement aux règles de marchés publics, qui en tant qu'élus doivent être strictement respectées.

En ce qui concerne votre motion, il y a des choses où je ne me retrouve pas. En fait, je ressens encore une fois la volonté identique à celle de ces dernières années, d'attaquer le bureau communautaire, qui je le précise a été élu légalement et démocratiquement.

Je ne souhaite pas signer cette motion maintenant. Je le dis publiquement : je dénonce ce manquement aux règles de marché public.

Vous avez commencé à sanctionner André SALOME puisqu'il n'est pas membre du Syndicat Mixte des ports intérieurs en lien avec le projet du canal Seine-Nord, c'est une première sanction démocratique. D'ailleurs, je tiens à féliciter M. Thomas DUCAMPS pour son élection au sein de cette structure et je lui demanderais deux choses :

- de mettre en avant l'inclusion sociale sur notre territoire, parce qu'aujourd'hui, il y a un manque de main-d'œuvre non qualifiée sur le projet. Il faudra s'y atteler sachant que nous avons les gens nécessaires sur le territoire.
- d'éviter les travailleurs étrangers afin de favoriser l'emploi de proximité.

En ce qui concerne la motion, nous avons le temps de la débattre, de la regarder plus en détail... J'approuve votre position sur le manquement des règles de marchés publics ; concernant la démocratie : c'est votre interprétation.

Intervention de M. le Maire:

Je précise que ce n'est pas mon interprétation, sauf l'introduction de dix lignes où je présente le contexte et dis qu'effectivement il y a des élus qui dénonçaient. Oui, c'est moi qui le dis, et la conclusion de quinze lignes qui concerne la proposition de voter une motion.

Les 3 pages que vous évoquez, ce n'est pas mon interprétation, c'est la copie du rapport, c'est une synthèse du rapport. Ce n'est pas mon interprétation, je rappelle uniquement ce que vous avez lu dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Oui, M. BRUCHET, ce sont les mots du rapport! Ce n'est pas mon interprétation! Je reprends les mots, et croyez-moi, j'ai pris soin de le faire! Je n'ai pas ajouté un mot, quand je parle de documents falsifiés! Je n'invente rien: ce sont les mots que vous trouverez dans le rapport. C'est juste une synthèse, j'ai précisé au préalable que je ne voulais pas vous lire deux fois la même chose.

Je parlais du vote d'une motion, mais nous pouvons discuter du rapport d'abord. Maintenant nous pouvons en débattre, nous sommes justement là pour cela.

Intervention de Mme CHAPUIS-ROUX:

Je vais rejoindre M. BRUCHET, sur le fait de faire voter une motion sur un papier d'une page et demie, même si je conçois que vous avez fait le résumé, c'est une évidence. Cependant, cela aurait été bien de l'avoir en version papier, parce qu'en effet, on ne peut pas reprendre mot pour mot ce qui a pu être validé.

Après je suis d'accord sur le fond, il n'y a aucun souci, en revanche sur la forme, il aurait peut-être fallu une impression du document, de façon qu'on sache quoi voter.

Intervention de M. le Maire:

Nous ne sommes pas pressés, nous sommes là pour débattre. Encore une fois, j'ai écrit un texte qui était d'abord une synthèse, je propose une motion, je l'ai lue au préalable. Nous sommes là pour en débattre... Il n'y a pas d'urgence... Débattons d'abord sur le fond si vous en avez besoin, si vous avez des remarques ou des questions à poser. Je n'ai pas toutes les réponses, je n'ai fait que lire le rapport, je ne m'en suis pas écarté.

Nous allons vous distribuer le document.

Intervention de M. BRUCHET:

Vous êtes énervé un peu sur le fait que j'ai indiqué que « c'était votre interprétation ». Je n'ai pas dit que vous aviez interprété, je parle juste que quand vous utilisez le terme « Démocratie », c'est une interprétation, parce que la démocratie chaque personne l'interprète à sa façon.

De plus, je n'ai pas dit que vous aviez inventé, je dis juste qu'il y a des choses où je ne suis pas en adéquation avec ce que vous dites.

Néanmoins, je trouve intéressant ce genre de rapport ou de constatation, je ne sais pas comment on peut appeler cela. D'un côté on dit, ce n'est pas normal qu'il y ait un excédent aussi important mais lorsque vous avez présenté les taux des autres collectivités qui étaient plus importants, alors vous avez augmenté vos taux d'imposition. Certaines collectivités n'ont pas d'excédent, alors c'est très compliqué, elles sont suivies parce qu'en termes de financement, elles n'assurent pas. Concernant la CCES, il y a un excédent qui est plutôt confortable. M. José RIOJA, dans sa réponse à la Cour des comptes, a expliqué pourquoi il était utile d'avoir un excédent de façon à anticiper les dépenses liées au Canal Seine-Nord, c'est quand même positif. Néanmoins, d'autres choses sont nécessaires comme les demandes légitimes que vous aviez à l'époque en réclamant une commission Finances, qu'aujourd'hui, la Cour des comptes recommande.

Il faut peut-être obliger par des textes règlementaires, la mise en place de différentes instances démocratiques tels le rapport annuel ou la conférence des maires qui sont des instances de démocratie locale.

Maintenant, il faut suivre les recommandations de la CRC, et par rapport à M. José RIOJA, s'il est justiciable, s'il est reconnu responsable, je me permettrai de le juger à ce moment-là.

C'est la justice qui décide, le procureur et les juges décideront s'il est fautif et à quel degré il sera puni, et s'il sera inéligible ou pas.

Intervention de M. le Maire:

Des rapports de CRC, i'en ai lu quelques-uns, je n'en connais pas d'aussi accablants que celui-ci.

Cependant, au regard de la 1ère partie, on voit bien que ces rapports sont utiles. D'ailleurs nous pourrions en demander une concernant la ville, cela nous permettrait de nous améliorer. Evidemment si demain nous avions un contrôle de la CRC, nous aurions des pistes d'amélioration.

Pour revenir sur l'excédent pléthorique : non... ce n'est pas bon ! Pourquoi ? Un exemple tout simple, je crois que je l'ai cité en Conseil communautaire lors du débat du 16 mars, peut-être l'avez-vous eu. Cette trésorerie pléthorique a permis une très mauvaise gestion : le terrain de football de Nesle qui a été réalisé sans subvention, donc c'est un gaspillage d'argent public local.

En fait, c'est très simple ! Nous aurions pu avoir deux terrains de foot... S'il n'avait pas été réalisé dans la précipitation lors de la fusion des communautés de communes.

Pour ce cas précis, il y en a bien d'autres, mais pour celui-ci : c'est zéro euros de subvention sur 800 000 euros, que nous aurions pu avoir.

J'ai alerté à l'époque, je l'ai dit ...! Effectivement ce n'est pas justiciable. C'est un mode de gestion, un choix politique : on dépense de l'argent rapidement, sans chercher d'aide au financement, c'est un choix politique! Cette politique que j'ai dénoncée fermement.

A l'époque, je me souviens des débats que nous avions eus, sans jamais avoir su vous convaincre. A Itancourt et à Saint-Quentin, les maires disaient à leur conseil municipal à chaque Débat d'Orientation Budgétaire : « vous aurez un terrain de foot quand j'aurai 60 % de subventions ». En fait, depuis le temps, ils ont obtenu 60 % de subventions et c'est pareil pour les vestiaires du stade de Nesle.

Je ne dis pas que j'étais contre le terrain de football de Nesle, je l'ai dit le 16 mars, je suis contre la façon dont a été géré ce dossier et au gaspillage d'argent public induit par une trésorerie pléthorique.

Alors, effectivement, dans la 1^{ère} partie du rapport, on trouve des conseils de la Chambre Régionale des Comptes, cela n'est pas répréhensible.

Contrairement à la 2^{ème} partie du rapport, où l'on parle de l'affaire TOUTAIN et à la 3^{ème} partie, de l'affaire HOONAERT, où là, les élus sont condamnables. Je rappelle que nous sommes sur un rapport définitif. Cela me révolte, de voir un tel rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes et que des gens impliqués puissent encore être « droits dans leurs bottes » ou encore être défendus! Non ils ne sont plus défendables!

Après, que ce soit condamnable, je n'en sais rien.... Je ne sais pas..., ce n'est pas la question que je me pose. Mais, quand on a un rapport aussi accablant de sa gestion, on s'en va !... Enfin, en tout cas, c'est ma vision des choses.

Intervention de Madame SCHEWEITZER

Ici, nous sommes repartis sur un débat qui est essentiel : l'argent !

Ce qui ressort de ces rapports, j'entendais parler tout à l'heure de Démocratie, mais comment peut-on envisager que la démocratie soit assise sur un manque de confiance, de loyauté ? C'est cela qui ressort aussi de ce rapport. A partir du moment où on ne peut pas faire confiance aux élus qui sont en place sur des questions d'argent, nous sommes en droit de nous poser également des questions sur le reste, et de se demander sur quel pilier de confiance on s'appuie. Je crois que la base est là, en ma qualité de citoyenne hamoise, je suis stupéfiée par le fait que ce président ne quitte pas son poste.

Intervention de M. HAY

Chers collègues, je suis comme vous, quand j'ai découvert ce rapport, que j'ai lu et qui a fait son chemin dans la ville. Effectivement... C'est assez stupéfiant d'en arriver là.

C'était la mandature précédente où vous étiez aux responsabilités, aux affaires avec ce Conseil Communautaire, M. VERMANDER, MME RIQUIER et cela continue, donc il y a des questions qui se posent sur votre degré d'implication ? sur votre degré de connaissance à pouvoir décider en toute conscience ?

Quand on parle de démocratie, demain, je vais être appelé à voter à la suite des documents, je ne sais pas, sur certains points, comment je vais voter. Il y a un refrain qui me vient en tête : « ne prends pas part au vote ! » On en est arrivé là ! Ce n'est absolument pas normal !

Ham et Nesle, on n'est pas dans les mêmes bassins de vie, on sent qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

Dans la gouvernance actuellement, ce sont 2 ou 3 personnes qui dirigent, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des gens qui appartiennent à la majorité communautaire actuelle. Je n'ai aucune raison de ne pas les croire et en fait, je vois, je découvre comme mes collègues, c'est incompréhensible!

Je fais confiance à la justice de mon pays, tout ceci doit partir chez le procureur, on doit regarder ce qui s'est passé.

Moi, je ne sais pas – c'est vous qui avez les réponses – quel est votre degré d'implication dans ces affaires, votre degré de connaissance et quand vous votez, comment vous votez par rapport à vos connaissances.

Intervention de M. VERMANDER

Je comprends que M. HAY se pose des questions à l'endroit d'un certain nombre de personnes, sans doute vis-à-vis de moi ?

Alors, je vais vous dire comment j'ai perçu ce document, ce n'est pas forcément facile.

Depuis 2020, je ne sais pas trop ce qui se passe dans la Communauté de Communes, je croise de temps en temps quelques personnes.

J'ai pris ce rapport comme un audit. Un audit se compose de plusieurs choses : d'un état des lieux, de fautes éventuelles qui sont relevées, de recommandations qui sont faites, puis d'une synthèse avec des choses que, je vais dire, « j'ai découvertes » et d'autres que « j'ai moins découvertes ».

Je me souviens très bien des interventions d'un certain nombre de conseillers communautaires, je vais parler de l'époque où j'étais moi-même au bureau de la Communauté de Communes. J'ai toujours écouté avec attention ce qui a pu être dit par les uns et les autres. J'ai moi-même posé des questions à certains moments, il y a des choses que j'ai pu dire, il y a des choses sur lesquelles je n'étais pas d'accord.

Concernant l'affaire TOUTAIN comme vous l'appelez, je la connais un peu moins bien, l'autre affaire me touche beaucoup plus parce qu'elle était directement dans ma délégation.

C'est forcément facile à dire maintenant, mais c'était une erreur, M. HOORNAERT, c'est évident. C'est quelqu'un qui a caché les choses, il est justiciable pour cela, il y a des points noirs.

C'est quelqu'un qui avait été recruté pour ses compétences, il n'avait pas les diplômes, d'accord ! Personnellement, je n'avais pas identifié qu'il fallait un diplôme pour ce genre de poste.

Il a effectivement mis en place un certain nombre de choses qui étaient de qualité, de très grande qualité,

j'en avais des échos qui remontaient d'un peu partout en dehors du territoire.

En revanche, ce qui s'est passé, c'est effarant.

Toutefois, cela ne pouvait pas fonctionner, il me faisait penser à un vrai « Pied Nickelé ». Tout son montage ne pouvait que tomber obligatoirement et c'est plus ou moins ce qui s'est passé, cela ne pouvait pas durer plus de quelques mois... C'était impossible.

Il n'y a rien qui tenait la route là-dedans, en fait, c'est quelqu'un qui ne savait pas du tout gérer dès qu'il y avait de l'argent. On lui reproche des dépenses injustifiées, mais tout cela est arrêté. On parle de quelques milliers d'euros, il est poursuivi pour ses agissements, c'est une histoire d'escroc... d'un petit escroc!

Intervention de M. le Maire

Je vous remercie d'échanger sur le sujet que nous connaissons bien tous les deux, puisque je me souviens d'en avoir échangé avec vous, de ne pas vous avoir convaincu. J'avais quelques convictions mais nous étions surtout face à des faits.

M. HOORNAERT est un escroc, il a escroqué son association, sa mère si j'ai bien compris, mais la Communauté de Communes n'est-elle pas responsable de son recrutement illégal ? Selon moi, oui et j'avais alerté.

C'est-à-dire : comment en votre qualité d'élus, M. VERMANDER, M. BRUCHET, MME RIQUIER, comment avez-vous pu attribuer un tel marché sans mise en concurrence lors de la séance du 4 juillet 2019. Cela fait 15 ou 18 ans que vous êtes élu, M. BRUCHET.

Nous en avions parlé en commission culture de la CCES en avril 2019, je m'en souviens parfaitement : je n'ai jamais pu vous convaincre de l'illégalité de la démarche.

Mais ce qui est surréaliste, c'est ce 4 juillet 2019 où vous attribuez une subvention à un agent de la collectivité sans mise en concurrence et sur les conseils de ce dernier. En admettant que vous soyez complètement incompétents dans le domaine... mais au moins écoutez les gens ! ... C'était illégal ! on l'a crié devant vous !

Je me souviens de la commission où M. HOONAERT, néanmoins bon orateur en culture, présentait son projet de confier la gestion de la Nouvelle Scène à une association. Je n'avais pas imaginé que ça pouvait être à son association, parce que là franchement!

A ce jour, en 40 ans de mandat d'élu, c'est la chose la plus invraisemblable qu'il m'ait été donné de voir. Donc, ce jour-là en commission, j'ai dit : il faut quand même mettre en concurrence...

Je me souviens de la réponse : Non! La Culture on peut pas la mettre en concurrence! J'avais proposé de lancer un appel à projet. Nous en étions restés là.

Avant le conseil communautaire suivant, je reçois la note de synthèse. Finalement, on n'a pas écouté, une fois de plus !

Cela ne sert à rien de tenir des commissions de ce style! Je découvre alors qu'en fait M. HOONAERT, qui travaillait depuis quelques mois, avait convaincu le Président M. SALOME, de lui donner les clés de la nouvelle scène et un million six cent mille euros de subventions. Il était agent de la collectivité! c'est surréaliste!!

J'ai encore en tête le dialogue passionné de ce 4 juillet 2019 quatre ans après, je m'en m'excuse, mais comme je l'ai dit avec passion ce soir-là, je n'ai pas été écouté par 39 personnes. Effectivement M. RIOJA rappelle que 39 personnes ont voté pour cette attribution invraisemblable.

Ce soir, je vous entends, je vous écoute, j'ai l'impression que vous prenez acte, vous minimisez les choses. C'est accablant !

Il n'y a pas que M. HOONAERT qui est responsable, bien sûr il est condamnable, mais c'est à son association de l'attaquer, et peut-être à la Communauté de Communes parce qu'effectivement il a détenu de l'argent public.

En revanche, le plus grave dans cette histoire, c'est l'attribution du marché, mais également que pendant le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'autres faits se sont produits : la production de documents faux, falsifiés par la Communauté de Communes sous la présidence de M. José RIOJA, si j'ai bien noté les dates.

Le 16 mars dernier, j'ai écouté José RIOJA. Je lui ai téléphoné le lendemain. Je comprends sa difficulté, il a un ami de 30 ans, André SALOME et il faudrait qu'il le lâche. Je n'ai rien à redire sur son côté très humain, néanmoins côté politique et côté justice, il y a beaucoup à dire.

Le Président de la Communauté de communes, comme je l'ai indiqué le 16 mars, devrait porter plainte contre M. HOORNAERT certainement, mais pas uniquement, aussi contre l'ancien Président de la CCES, et peut-être contre d'autres, comme la DGS de l'époque car il y a un manquement incroyable!

Pour l'affaire TOUTAIN, je me souviens du 29 mars 2017 : c'était hallucinant, point non indiqué à l'ordre du jour, un élu présente un audit réalisé par celui qui a effectué les prestations de services auditées ! Il défend ainsi ce qu'il a fait pendant X années à la Communauté de Communes du Pays Neslois, et il accable la Communauté de Communes du Pays Hamois. Je ne veux attaquer personne ! Je relate des faits que j'avais dénoncés en direct ce jour-là.

On apprend par la suite, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'ailleurs, que c'est M. TOUTAIN qui écrivait les cahiers des charges de la CCES comme avant en Pays Neslois, qui répondait aux consultations, qu'il était tout seul, cela a duré 20 ans.

Comment pouvez-vous encore soutenir cela ? Après, je comprends ceux qui sont très proches d'André SALOME et qui sont solidaires d'un ami ou des amis.

A un moment donné, on ne peut pas tout défendre, c'est impossible! M. RIOJA défend fermement André SALOME, vous moins fermement, mais quand même!

Après, sur le volet gestion, demain si nous avions un contrôle de la CRC, nous aurions certainement aussi des choses à améliorer, ce n'est pas le problème. Vous l'avez justement dit, c'est un audit qui permet de s'améliorer.

Mais, un audit aussi accablant, je suis désolé, vous pouvez en chercher, vous n'allez pas en trouver beaucoup.

Encore une fois, je vous remercie de cet échange.

Intervention de M. SIROT

Je ne veux pas vous parler nécessairement du contenu du rapport, cependant, je voudrais vous parler de gouvernance. Lorsque j'ai pris ma mission d'adjoint, je ne pensais pas être autant impacté par le fonctionnement de la CCES.

Finalement, je demande aujourd'hui à M. RIOJA qu'il change sa manière de gouverner parce que cela impacte fortement le fonctionnement de la mairie de Ham.

Je vais prendre 2 exemples simples : en décembre, nous avons évoqué le PLUI sur lequel nous avons demandé instamment à la CCES de nous dépêcher le consultant afin que l'on puisse y retravailler ensemble.

Aujourd'hui nous n'avons eu ni un échange, ni un message, si ce n'est l'inscription le jour d'un conseil communautaire, du fait que l'on avait émis des réserves, donc à chaque fois « circulez, il n'y a rien à voir ».

2ème exemple : Nous apprenons dans les couloirs de la CCES qu'il y a un projet de développement économique sur la ville de Ham. Cela ne colle pas du tout avec la politique menée aujourd'hui sur la ville. Nous faisons l'effort de demander à la CCES de nous donner des explications, on nous dit encore une fois « circulez, il n'y rien à voir » : allez voir le porteur de projet !

Nous proposons une réunion avec les 3 acteurs concernés, nous essuyons un refus.

Néanmoins, nous recevons le porteur de projet. Depuis mercredi dernier, nous attendons encore une réponse parce qu'on a encore fait l'effort de solliciter la CCES pour se joindre à nous pour étudier le dossier. Cette fois encore « circulez, il n'y a rien à voir ».

En conclusion la CCES fait du développement économique à HAM sans les élus de Ham, cela ne peut pas fonctionner!

Intervention de Mme CHAPUIS-ROUX

Je vais vous remercier parce qu'en ma qualité de déléguée communautaire, j'ai posé des questions... J'ai attendu les réponses, j'en ai attendu beaucoup lors du précédent conseil communautaire, où M. RIOJA n'a pas souhaité se positionner et n'a pas souhaité répondre.

Vous, vous avez assumé d'avoir été élus à ce moment-là dans le bureau, tout le monde ne le fait pas. Je pense que c'est pour d'autres raisons très certainement, en tout cas, je vous en remercie.

Vous avez employé les termes tout à l'heure, d'audits d'entreprises. Dans une entreprise où il y a un audit avec des conclusions aussi accablantes, le PDG ou le comité de direction saute, vous en conviendrez, il assume ses responsabilités.

Le PDG ne dirait pas : je n'ai rien fait, je fais une totale confiance.

Aujourd'hui, M. RIOJA met en avant « C'est pas moi ! C'était ma directrice des services ». Mais... c'était lui le Président, c'était M. SALOME, le président qui aurait dû assumer aujourd'hui.

M. SALOME se contente de rire pendant nos conseils communautaires! C'est une position comme une autre.

Monsieur le Maire dit qu'à l'époque plusieurs élus, mais aussi encore depuis la nouvelle mandature, ont dit que des choses se passaient de façon non légale, que des choses devraient fonctionner autrement.

Vous indiquiez tout à l'heure que vous étiez heureux que les conclusions de la CRC amènent à la mise en place de certaines commissions, ce sont des choses qui sont réclamées depuis très longtemps.

M. RIOJA a osé annoncer au dernier conseil communautaire du 16 mars que, grâce à cette conclusion de la Chambre des comptes, il avait appris qu'il y avait une obligation légale.

Je lui ai rappelé un procès-verbal datant de 2 ans auparavant où M. LEGRAND rappelait les articles de loi dans lesquels il était stipulé l'obligation d'instituer une commission finances et où M. RIOJA a dit que ce n'était pas de son fait et qu'il ne le souhaitait pas.

Par conséquent, il était bien au courant depuis 2 ans, là encore preuve de mensonge : c'est problématique ! Pour terminer, il nous a indiqué « qu'en effet, il y avait un manquement de rigueur » et qu'il allait davantage faire preuve de rigueur, comme indiqué dans le rapport de la CRC.

Semaine suivante lors du Conseil Communautaire : des pouvoirs ne sont pas donnés aux bonnes personnes, aussi à la 2ème annonce des pouvoirs, on nous indique toujours la même personne. Lors de la fin du Conseil, un conseiller est porteur de 2 pouvoirs ; pourtant dans le procès-verbal de ce Conseil communautaire, bizarrement un pouvoir a disparu : encore un manque de rigueur ! Non ! A un moment donné - c'est du manque de confiance complet !

Je conclurais sur le fait que ce n'est pas parce qu'on est dans la minorité, qu'on a toujours tort. Quelquefois, il y a des choses qui sont bien trop belles pour être honnêtes.

Il y a de grands projets sur le secteur hamois qui ont été très beaux à une période et on se rend compte aujourd'hui que, finalement, on n'avait peut-être pas tort de les dénoncer.

Intervention de M. VERMANDER

J'apprécie de pouvoir discuter, échanger ensemble sur des sujets qui sont d'importance. J'ai travaillé avec un certain nombre de personnes à la CCES que je ne connaissais pas avant, tout comme ici, j'apprends à les connaître.

J'ai travaillé dans le secteur privé où l'on a une culture du résultat et donc apporter un aveuglement sur un certain nombre d'autres choses.

J'ai travaillé au niveau de la CCES, pas qu'avec M. SALOME, toute une équipe, des gens qui sont passionnés par leur territoire, qui ont fait, qui ont mené des projets.

Le projet qui se fait sur notre territoire, ce n'est pas le projet de Nesle, on oppose Nesle à Ham mais cela va ensemble.

Samedi soir, je suis allé au concert de l'école de musique. M. le Maire était présent ainsi que plusieurs élus, il y avait 350 personnes ainsi que des participants de l'école de musique qui sont de l'agglomération hamoise. Il n'y a pas de scission de territoire.

J'espère que tout le monde travaille là-dessus. Aujourd'hui, il faut arrêter de parler de cette histoire de Nesle et de Ham : on est sur le même territoire, c'est le même bassin économique, c'est le même bassin de vie.

Je voulais revenir sur cette culture de résultats dans le privé, c'est différent par rapport à une collectivité publique. Il y a des règles effectivement, il faut respecter les règles. Vous parliez de confiance tout à l'heure, on fait confiance et quelquefois la confiance est mal placée. Comme je le disais tout à l'heure, j'ai confiance en M. DUBREUCQ sur les comptes administratifs de la ville, j'espère que ma confiance est bien placée, moi je suis sûr qu'elle est bien placée.

Intervention de M. HAY

Je souhaite compléter ce qui a été dit tout à l'heure, moi par exemple, j'apprends au comptoir du bistrot du coin, pas loin des Hardines que le siège de la CCES est vendu. J'informe la Mairie, car il y a un impact pour Ham de savoir si on fait des appartements et combien ? des parkings pour les voitures ? des poubelles ? C'est un exemple parmi d'autres.

Ensuite, j'en parle à des gens de la CCES, la réponse : d'accord, mais c'est privé, c'est à nous. Effectivement, la CCES est propriétaire du bâtiment, mais ce bâtiment se situe à Saint-Sulpice, et ce qu'ils vont en faire, concerne quand même la ville de Ham!

En somme, c'est flagrant, nous ne sommes pas dans le même bassin de vie, il est difficile de faire une fusion depuis le début. Donnez-moi un exemple qui a permis de réunir les 2 bassins de vie ? Le sujet sur le problème de traitement des ordures ménagères sur la voirie communautaire, il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous sommes toujours au point de départ.

En ce qui concerne entre public et privé, il y a une éthique. Comment est-ce possible d'avoir un type qui

est salarié dans une commune, dans une collectivité qui fait un montage avec sa belle-mère, son beaupère... Je ne sais pas qui ! à qui l'on va distribuer de l'argent sans contrôle a posteriori. Ce n'est pas possible !

Considérant les faits, ce que je ne sais pas, c'est si vous avez participé à ces conversations ou à ce montage, l'avez-vous validé ou pas ? c'est une des questions que je pose...

Intervention de M. VERMANDER

Effectivement, je n'ai pas participé à ce montage. On l'a validé, comme M. LEGRAND le dit. Evidemment qu'il a été validé, comme on peut valider toutes sortes d'opérations.

Concernant le montage en lui-même, ce qui me choquait dans l'histoire, à un moment il y avait, le fonctionnement avec une association ou pas d'association, et cætera.

Avec cette histoire d'association, ce qui est indiqué dans le rapport de la Chambre Régionale des Compte, c'est qu'il y a eu des choses, il y a eu des mensonges, c'est très clair.

J'ai demandé une période de vérification, moi j'ai demandé tout de même que des choses soient vérifiées. On m'a dit, nous avons vérifié. Nous n'avons pas creusé autant que ça l'a été dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Mais voilà, il y a quelqu'un qui était un très beau parleur, vous savez ce genre de personne-là, sait embobiner le monde d'une façon phénoménale.

Je peux faire un parallèle, ce n'est pas une excuse par rapport à moi, mais, au même moment, j'étais dans un autre dossier, sur une entreprise de Ham. Un dossier en cours, toujours pas jugé, où des gens sont considérés comme des escrocs, on parle de plusieurs dizaines de millions d'euros et de 400 à 500 licenciements. L'entreprise dans laquelle je travaillais qui a failli fermer. J'ai passé énormément de temps sur ce dossier.

L'histoire de l'escroquerie, de millions qui disparaissent, de gens qui racontent n'importe quoi, des collectivités qui se sont fait avoir sur le sujet. Il y a beaucoup d'entreprises qui ont fermé, à part celles en Alsace qui a été reprise et l'usine Sapag. Des gens « baratinent » pendant des années, cela existe.

Personnellement, avec M. HOORNAERT, je crois qu'à partir du mois de décembre, nous n'avions pratiquement plus de communication. J'ai posé 2 ou 3 questions qui dérangeaient. Je n'en étais pas encore dans ma réflexion à « il y a peut-être un truc louche qui est en train de se passer », ça n'était pas aussi évident.

Aujourd'hui, c'est facile de dire « il se passe quelque chose de suspect ».

La démarche intellectuelle ne se passe pas ainsi, vous avez quelques petites alertes, vous posez quelques petites questions.

J'étais intervenu 1 ou 2 fois en réunion de bureau, parce qu'il y avait des agissements que je ne comprenais pas. A un moment, j'ai posé 2 ou 3 questions qui ont dérangé, je comprends maintenant pourquoi j'étais écarté, enfin je crois comprendre.

Il est vrai qu'à ce moment-là, cela ne m'a pas fait « tilt ». Mais cela l'aurait été au bout de quelques mois, c'était évident, obligatoirement.

Vous pouvez monter une très belle arnaque qui peut durer des années si vous êtes un vrai professionnel de l'arnaque. Dans cette histoire, cela ne pouvait pas fonctionner, c'était impossible.

Au 1^{er} conseil d'administration de son association, cela capotait direct, c'était obligatoire. Vous ne pouvez pas cacher des choses comme cela ou alors vous avez très bien monté le stratagème. On est dans une autre dimension, cela arrive, il y a des gens qui sont très forts. C'était pour répondre à M. HAY.

M. HOORNAERT nous a présenté un très beau projet, c'était un très beau parleur. Il avait un réseau, c'est clair, ce qu'il a amené, il l'a eu par le réseau.

Maintenant, je ne sais pas bien décider si c'est un arnaqueur complet ou comme je l'appelle « un pied nickelé ». Il a cru qu'il pouvait tout gérer, vous avez des compétences dans certains domaines, vous ne les avez pas dans tous les domaines. Il avait des compétences certaines au niveau culture, c'est clair. Cependant, il était incompétent en gestion, c'est une réalité.

Intervention de M. DUBREUCQ

Vous parlez du privé où l'on est plus réactif : 18 mois ! Il faut 18 mois pour comprendre que l'on est incompétent et que l'on ne suit pas la gestion.

Il faut attendre 18 mois pour dénoncer la convention, alors que la personne est déjà partie depuis 9 mois des lieux puisqu'il part en octobre 2020, pour une résiliation de sa convention en juin 2021... donc, la rapidité du privé, c'est pas comme en public ou c'est long. Donc, pourquoi c'est rapide dans un sens et pas dans l'autre ?

Le contrôle, l'audit, ça marche dans les 2 sens.

Le problème de l'escroquerie, tout le monde peut se faire avoir, c'est pas le problème. Toutefois, on commence à voir que cela ne va pas, 18 mois... même dans le temps public... c'est long!

Intervention de Mme DELEFORTRIE

Je suis élue, conseillère communautaire, je ne me suis jamais vraiment trouvée à ma place, en tant qu'humain.

Je m'explique : la gouvernance. Quand on est élu ou président d'un territoire, cela n'est pas un pouvoir sur un territoire, c'est une communauté. Quand on appelle « communauté », c'est rassembler deux territoires. Lorsqu'il y a une fusion, c'est rassembler et travailler avec les élus des deux territoires et ça n'est pas ce que l'on a ressenti, jamais, éthiquement parlant.

Quand on est élu, en fait, il y a une éthique à respecter. On peut très bien ne pas être informé dans les débuts parce qu'on n'est pas tous formés à cela forcément. Il y a des choses qu'on apprend, mais là dans ce rapport, personne ne peut être d'accord avec cela, ou alors si vous êtes d'accord, vous cherchez des arguments pour essayer de dire que ce n'est pas leur faute ou bien qu'ils sont victimes. Non, ce rapport est très grave, pour moi, humainement parlant.

Je me suis dit plus d'une fois quand je suis sortie d'un conseil communautaire : « Plus jamais je n'y retourne, plus jamais... Si c'est cela être élu, cela ne sert à rien, franchement ! »

Intervention de M. SIROT

Je reprends le sujet que j'ai laissé tout à l'heure, concernant le développement économique à Ham. Je vais demander à M. LEGRAND d'ajouter un point aux délibérations pour acter un engagement que je vais évoquer avec vous. Le projet de développement économique dont il s'agit, est de déplacer un contrôle technique et de le mettre dans le magasin TEXTI qui est place de l'Esplanade.

Nous sommes en train de refaire cette place de l'Esplanade, une magnifique place en pavés... Nous avons un projet de salle des fêtes. Nous imaginons valoriser Ham d'un point de vue événementiel, touristique avec l'emprise du château.

Nous voyons d'un très mauvais œil arriver un contrôle technique dans le magasin TEXTI. Nous avons échangé en commission, on était à peu près d'accord.

De plus, nous étions déjà intéressés par le bâtiment depuis fort longtemps mais inabordable, puisqu'il était à vendre 230 000 €. Nous n'avons pas plus étudié cet achat.

Toutefois, nous avons reçu une DIA pour ce magasin, c'est pourquoi nous avons l'information concernant ce projet. Une DIA, c'est-à-dire une intention de vente avec un compromis à hauteur de 68 000 € pour ce bâtiment, cela nous offre des perspectives.

Effectivement, nous pouvons imaginer autre chose avec la réfection de la salle des fêtes et de la maison pour tous. Il va falloir réfléchir par exemple à repositionner les Restos du Cœur qui, aujourd'hui, occupent les locaux d'une façon pas très sécuritaire. Ils ont besoin de locaux avec des portes coupe-feu pour mettre les vêtements, et un local pour mettre les aliments.

On peut également imaginer, puisque c'est un bâtiment de 600 m² carrelé, y placer des événements dont on parle depuis longtemps, une extension du marché en halle de marché couvert, on peut y mettre par exemple l'association « La Ruche qui dit oui » qui vend des produits de nos producteurs, le marché des producteurs ...

La DIA se clôture dans quelques jours, je me vois dans l'obligation de vous demander de délibérer aujourd'hui pour préempter ce bâtiment, sans réponse de la CCES à notre demande depuis mercredi dernier.

Intervention de M. le Maire

Nous nous sommes écartés du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui doit faire débat, mais nous sommes toujours sur le sujet des relations problématiques avec la CCES sur un certain nombre de points!

M. SIROT a raison, nous pouvons faire une parenthèse et évoquer le sujet. Nous l'avons présenté en commission, nous étions d'accord.

La CCES défend un projet dont nous aurions souhaité parler d'abord lors d'une rencontre. Nous n'avons absolument pas de possibilité d'échanger avec la CCES à qui nous demandons un rendez-vous en urgence depuis plusieurs jours. Nous sommes interpellés : un centre de contrôle auto à cet endroit, par rapport aux bruits, aux nuisances en tous genres, cela ne semble pas acceptable.

Aujourd'hui j'avais l'intention de prendre cette décision pas forcément facile de préempter. Nous ne cherchons pas spécialement à acquérir de bâtiments supplémentaires mais, à un moment donné, il faut prendre ses responsabilités, et ce bâtiment pour un projet comme celui-ci, pose question.

J'avais donc bien pour intention de préempter. Pouvez-vous en quelques secondes, me donner votre avis ? Nous avons déjà échangé cette semaine sur le sujet. Est-ce une mauvaise idée de préempter ?

Intervention de M. SIROT

J'ai adressé deux mails qui sont restés sans réponse depuis le 20 mars. C'est une situation inconfortable pour la Ville de Ham. J'ai relancé plusieurs fois la CCES, et nous n'avons toujours aucun retour concernant l'organisation d'une réunion.

Ils nous ont même dit que la CCES avait la compétence du développement économique, donc ce sujet ne nécessite pas d'attention particulière de notre part.

C'est que je vous disais tout à l'heure : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Intervention de M. VERMANDER

On traîne sur ce territoire cette situation de cloisonnement qui ne semble pas évoluer. Je remonte en 2014, il le faut, ce sont des sujets qui sont importants. Ce qu'a dit M. SIROT est important.

Dans une collectivité, les élus doivent travailler ensemble. J'ai l'impression que l'on n'arrive pas à s'en

sortir. J'ai déjà vécu cela, M. LEGRAND, MME DELEFORTRIE l'ont vécu également, dans différentes circonstances. Le passé ne m'intéresse pas. Néanmoins, je pense qu'il faut se servir de son expérience mais aussi de ses erreurs d'orientation du passé qui n'étaient pas forcément les bonnes, pour changer les choses.

Concernant l'exemple donné par M. SIROT, je trouve cela dommage.

A priori, il y a une problématique de communication, cela n'est pas grand-chose de donner un coup de téléphone, on est dans de l'information.

Néanmoins, il y a toujours une histoire de cloisonnement. On l'a vécu, je l'ai vécu de 2014 à 2017. Certains l'ont vécu de 2017 à 2020 et maintenant, de 2020 à je ne sais pas quand, on retrouve ce cloisonnement qui existe toujours. À un moment donné, c'est assez que les gens ne communiquent pas, que les gens ne s'écoutent pas.

Quelquefois, j'ai écouté avec attention M. LEGRAND, j'ai écouté avec attention M. BONEF, qui ont dit des choses qui m'interpellaient. J'ai écouté également d'autres personnes : M. SALOME, M. BRUCHET etc... parce qu'il y a des choses bien qui ont été dites dans le sens où l'on avançait.

Je suis un simple conseiller municipal. Je l'ai dit en commission municipale, je garde la même position, même si j'ai souligné que cela faisait partie d'un projet global, qu'il faut imaginer les choses. J'attends aussi des commissions spécifiques sur ce sujet. M. SIROT sait que je trouve qu'il n'y a pas assez de commissions, il en a conscience. Quelquefois, il y a des choses que j'apprends après. Je lui reconnais qu'il travaille beaucoup, mais il sait également que parfois nous pouvons avoir des échanges et faire progresser les choses.

Intervention de M. le Maire

Je conclus sur ce point pour répondre à M. SIROT qui propose d'ajouter un point l'ordre du jour : je propose de ne pas ajouter de délibération ce soir mais je vous demande votre avis quant à ma décision de préempter au regard des délais très courts. Il faut envoyer ce dossier à la CCES car elle aussi a le droit de préempter.

Intervention de M. BRUCHET

Nous avons parlé avec M. VERMANDER de cette problématique sur les bâtiments. De prime abord, je dis avec quel projet ? Dire « on l'achète » ... mais on a acheté l'ancien Trésor Public, nous prévoyons d'acheter ce bâtiment, il y a le bâtiment Ed qui est en état de délabrement et rien ne se fait à l'intérieur. En fait, mis bout à bout, ce sont des investissements mais aussi des dépenses de fonctionnement.

Si on ne fait rien par exemple pour le bâtiment ED – KANDI, quand on va le réhabiliter, cela coûtera de plus en plus cher. Avoir des bâtiments, d'accord mais avec quel projet ?

Sur le sujet, M. VERMANDER m'a expliqué qu'il y a un projet de développement touristique dans le cadre du canal et de la véloroute Saint-Quentin/Saint-Valéry. Une personne veut faire quelque chose pour développer touristiquement notre territoire, cependant elle est obligée de déplacer son activité dans ce local.

J'ai un esprit plutôt entrepreneur, je me dis quand il y a un commerce qui veut rester, se développer, ou s'installer, je ne suis pas contre. Enfin, aller à l'encontre d'un projet comme celui-là m'ennuie.

Néanmoins, j'entends les arguments de M. SIROT sur le projet global par rapport au château, la rue pavée etc... alors effectivement, je me dis « pourquoi pas ? » Je préempterai sûrement aussi après avoir écouté ; vous voyez, je change d'avis.

Il y a un projet global, j'ai entendu les différents projets qui pourraient s'installer : la Croix-Rouge, la Ruche, le marché couvert, il y a des choses qui peuvent être intéressantes. Mais, ne pas oublier que nous allons avoir des bâtiments qui vont nous coûter en termes de fonctionnement et qui nous coûtent déjà, il faut y réfléchir.

D'ailleurs, on a refait tout le centre-ville et vous avez une verrue avec le ED-KANDY. Ce n'est pas un petit morceau. Je n'ai pas encore entendu de repreneur du KANDY ou de ce que l'on allait faire dans le ED. Vous voulez mon avis, je vous donne mon vote pour préempter sur ce bâtiment, depuis quelques jours, j'ai changé d'opinion.

Tout à l'heure, vous m'avez interpellé un peu vivement! Alors peut-être que c'est dans vos gènes mais, moi je suis toujours serein, je ne m'énerve que très rarement ou en fait, il faut vraiment me sortir de mes gonds. Je dis les choses calmement, on peut toujours dire les choses calmement.

D'abord, je ne regrette rien du vote de l'époque ; vous m'avez attaqué sur le fait d'avoir voté pour l'association de M. HOORNAERT et sur ORIGINIS.

Vous avez l'air d'ignorer qu'il y a un conflit politique sur notre territoire depuis un certain temps. Je vais aller au bout de mes propos si vous me permettez !

Je m'explique: cette opposition, vos interventions, sont inaudibles pour moi lorsque vous intervenez en Conseil communautaire. Je veux dire, que ce n'est pas comme si je ne vous avais pas entendu, c'est que je ne voulais pas entendre vos propos. J'entendais toujours des oppositions, parfois justifiées peut-être, mais quelquefois injustifiées, aussi, à force de vous opposer régulièrement, je ne vous entendais plus.

Je me sens moi-même inaudible politiquement dans cette assemblée.

Cela fait 15 ans -16 ans que je fais de la politique, pour moi ce n'est pas de la politique politicienne mais un engagement pour ma collectivité.

M. le Maire, vous êtes dans la politique depuis bien longtemps avant moi, puisqu'apparemment au dernier conseil municipal, vous avez fêté vos 40 ans.

Une des raisons pour lesquelles, j'ai démissionné du Conseil communautaire en tant que vice-président était cette problématique de non-écoute et de non-respect.

Vous dites qu'il y a un déni de démocratie, on parle de confiance etc... Mais, quand le lendemain des élections communautaires, je me fais attaquer notamment dans le cadre de votre audit...

Il y a une vraie opposition politique qui est néfaste au développement de notre territoire, avec deux tendances qui s'affrontent au sein du Conseil communautaire à une voix d'écart, cela crée toujours beaucoup de tensions!

Je pense qu'en réalité, à l'époque de M. SALOME, vous étiez inaudible, j'étais simple conseiller communautaire et je faisais confiance au fait que les choses soient effectuées dans les règles de l'art. Je confirme : je condamne cette façon de faire et je ne cautionne pas les agissements révélés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je le dis encore une fois ce soir.

Cependant, si vous voulez avoir un territoire apaisé, il faut que chacun fournisse des efforts.

Souvent, lors des séances du Conseil communautaire, je sens une vraie velléité, il y a un blocage, il n'y a plus d'écoute, que ce soit d'un côté comme de l'autre.

Lorsque M. LEGRAND est intervenu en Conseil communautaire, je ne l'écoutais pas, en réalité parce que pour moi, il y avait de la véhémence, de la négativité, et je n'avais plus envie d'entendre. Je vous le dis encore une fois, je suis très honnête. D'ailleurs, je ne me sens pas écouté lorsque j'interviens ici en Conseil municipal. Il y a un conflit politique qui est négatif pour notre territoire. C'est la réalité, c'est aux responsables de se réunir et de trouver une solution.

Je termine sur une note amusante parce qu'elle était très utopique : à l'époque, lors des dernières

élections communautaires, j'avais soumis l'idée de vouloir me présenter au Conseil communautaire. Je sentais que je pouvais faire une sorte de rassemblement, étant assez ouvert sur les choses (c'est-à-dire que pour moi, il n'y a pas de droite, de gauche, ni de Nesle, ni de Ham etc...).

Néanmoins, je sentais qu'il y aurait conflit, cela aurait été la même chose du côté de Madame RAGUENEAU. Effectivement, à une voix près, l'opposition aurait été tout le temps dans la véhémence, à intervenir et cela n'aurait pas fait avancer le territoire.

Je pense que c'est une réalité de territoires, mais aussi une réalité humaine que chacun doit surpasser et dépasser pour avancer.

Intervention de M. le Maire

Désolé d'avoir été inaudible, d'être apparu comme un opposant systématique. Effectivement, je suis passionné. Je m'exprime avec des dossiers maîtrisés.

J'ai noté en vous écoutant quelques dossiers pour lesquels je me suis en effet battu et que vous avouez n'avoir pas écoutés : l'affaire HOONAERT, l'affaire TOUTAIN, l'affaire de la vente de l'Hôtel-Restaurant « LE FRANCE » à Ham ou encore la manière de mener les travaux d'aménagement du centre-ville de Ham. Je me suis battu, j'ai passé beaucoup de temps à travailler les dossiers et aussi une analyse financière de la situation au moment de la fusion des Pays hamois et neslois, que j'ai présentée en Conseil communautaire. Elle n'a jamais été démentie. Elle a même été validée par les services de l'Etat! Oui, j'ai aussi dénoncé les très mauvaises conditions financières d'installation du terrain de football synthétique de Nesle, oui j'ai également dénoncé les conditions financières encore très mauvaises de construction précipitée de La Nouvelle Scène de Nesle, dans un contexte de fusion de communautés de communes déplorable. Cela n'a jamais été de l'opposition systématique. Oui, je l'ai dénoncé avec passion. Je regrette sincèrement que vous ne m'ayez pas écouté!

Je prends toujours le temps avant de me prononcer. Je peux ressortir 10 ans, 20 ans après, ce que j'ai écrit. Je réécrirais généralement la même chose.

Voilà en ce qui concerne l'essentiel des dossiers sur lesquels je suis intervenu durant la mandature précédente. Je redirais la même chose aujourd'hui.

Désolé si cela était inaudible. Mes discours, mes courriers d'alerte aux élus, mes publications existent, ils peuvent être relus. Je les re-signe dès demain et des deux mains, qu'ils datent de 2014, 2016, 2017, 2019 ou 2020. Et il ne s'agit pas d'opposition systématique comme vous m'en accusez. Vous pouvez me croire.

Par ailleurs, en ce qui concerne le clivage, cela ne se serait pas passé de façon identique avec Françoise RAGUENEAU, j'en suis convaincu.

Il y a quelque temps, j'ai dit à M. RIOJA : « Être président de communauté de communes, c'est difficile. Il faut savoir endosser un paletot de rassembleur car une communauté de communes n'est pas une collectivité. »

Les collectivités sont les communes, les départements et les régions avec des élus au suffrage universel direct. La communauté de communes fait partie de ce que j'appelle le « bloc communal », elle assure des compétences que les communes lui ont déléguées, obligatoires ou pas, et elle est dirigée par des élus au suffrage indirect, ce qui est très différent.

Les élus municipaux se sont présentés aux élections avec des projets, des programmes. C'est rarement, voire jamais le cas, pour les présidents de communautés de communes.

Je l'ai déjà dit : les 63 délégués de notre assemblée intercommunale peuvent légitimement prétendre devenir président de la communauté de communes. Je n'ai pas changé d'avis sur le sujet, mais effectivement, c'est très compliqué. Le Président doit avoir la capacité de rassembler, il est là pour aider autant que faire se peut tous ceux qui ont été élus dans leur commune à bâtir leur projet.

J'ai vu naître et évoluer les communautés de communes. Auparavant, n'existait pas ce que l'on appelle une « opposition communautaire ». C'est un phénomène nouveau, mais il risque de s'aggraver. Je ne parle pas seulement de chez nous, même si nous sommes un cas d'école. Ça évolue partout ailleurs, c'est dramatique et cela ne devrait pas être. Le clivage nuisible vient de l'élection du président. Dans

l'idéal, Il faudrait trouver un consensus, prendre le temps pour se ranger derrière un homme ou une femme. Le problème n'est pas qu'il y ait plusieurs candidats à la présidence mais que l'élu clive immédiatement l'assemblée en imposant son « équipe » montée à la hâte pour les besoins de son élection.

Souvenez-vous de 2014, je peux parler de ce que j'ai fait et de ce qu'aurait à coup sûr fait Françoise RAGUENEAU en 2020.

Suite à l'élection du président : il y a de la déception d'un côté, de la joie de l'autre. Il conviendrait de ne pas élire le bureau immédiatement, de se revoir 3 semaines plus tard et dans l'intervalle, prendre le temps de former une équipe avec tous ceux qui le souhaitent. C'est le premier « boulot » difficile du président de communauté de communes, celui que n'a pas su faire, mais n'a surtout pas voulu faire M. André SALOME.

L'élection de M. SALOME à la communauté de communes, je pourrais vous en parler, ou écrire un livre. Une grande partie dans mes mémoires serait consacrée à son élection du 11 janvier 2017 à Hombleux. C'était le résultat d'agissements inacceptables et dévastateurs pour notre territoire.

En 2020, nous avons répété la même chose avec tous les inconvénients que peut présenter une communauté de communes comptant 27 membres du bureau indirectement achetés pour assurer l'élection du président. Voilà comment sont généralement gérées les communautés de communes aujourd'hui.

C'est absolument catastrophique pour les territoires, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire mais je sais que ce n'est pas simple. Je le dis souvent, les responsables de clivages qui peuvent être dévastateurs ce sont les maires ou les présidents, ceux qui dirigent les assemblées et qui devraient tendre la main.

Les responsables, ce ne sont pas les minorités qui ne sont pas écoutées. En tout état de cause, c'est le sentiment que nous avons à la communauté de communes et je ne suis pas sûr qu'on puisse corriger cela actuellement.

Nous avons choisi un président qui n'a pas la capacité ou le souhait de rassembler tout le monde.

Il me semble que j'avais essayé de le faire en 2014. Je prendrai un exemple de dossier : la candidature à l'AMI Centre Bourg. Ceux qui connaissent le dossier le savent, nous l'avons fait ensemble, Ville et Communauté du Pays Hamois malgré les difficultés relationnelles.

Aujourd'hui, je n'imagine pas la moindre avancée sur un projet identique : impossible !

Je le répète : le Président ou bien le maire est responsable de tout dans l'organisation de la gouvernance, le cas échéant, le clivage vient de lui.

Concernant, mes interventions incomprises ou non écoutées de l'époque, aujourd'hui, je peux ressortir ce que j'avais écrit sans changer un mot. Tout était dit.

Cependant, comme je l'ai dit le 16 mars dernier lors du débat en communauté de communes, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je suis triste pour notre territoire et malheureusement, je crains que ce ne soit pas fini!

Intervention de M. BRUCHET

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, néanmoins, il y a des choses où je vous rejoins.

A l'époque, j'étais dans la majorité et quand j'entendais la minorité : c'était inaudible. Aujourd'hui, je suis dans la minorité, je me sens moi-même inaudible.

En définitive, c'est pour notre territoire ... pour l'enjeu du territoire. Je suis conscient des défis extraordinaires à relever comme le canal Seine-Nord, la véloroute, la revitalisation, les petites villes de demain... Il est très dommage que nous ne nous entendions pas et que les choses n'avancent pas.

Je pense que dans les deux parties majorité et minorité, il y a un problème existentiel depuis très longtemps.

Intervention de M. HAY

J'entends ce que vous dites, vous m'interpellez.

Nous avons réussi d'une façon embryonnaire, dans les Hardines. Nous nous sommes affrontés, nous

avons eu un débat démocratique. Il y a eu des confrontations d'opinion : c'est normal... c'est la démocratie. Le projet a été rejeté.

Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir un nouvel interlocuteur, quand Monsieur LEPERE vient discuter avec les Hardiniers. A l'époque, les Hardiniers étaient les premiers concernés au même titre que la ville de HAM par cet enjeu qui va s'inscrire dans l'ensemble de la Vallée idéale. Nous en discutons, il se passe beaucoup de choses dans les Hardines. Nous travaillons ensemble et je suis le premier à reconnaître que, sans l'apport de la communauté de communes, de ses moyens humains et financiers, nous n'aurions pas pu le faire. La preuve que travailler ensemble est possible.

D'ailleurs, j'ai aussi en mémoire que parfois avec l'ensemble des conseillers communautaires, nous votons avec la communauté de communes. Néanmoins, il n'est pas interdit de défendre et débattre sur les idées auxquelles on croit.

Intervention de Mme DOSSIN

Je suis nouvelle élue. Dans toutes les réunions, j'écoute, j'essaie de comprendre, je remarque que c'est extrêmement compliqué. Je suis fille de maire, j'ai un beau-frère président de communauté de communes, j'ai vécu dans ce contexte, et je connais l'implication énorme qu'il faut déployer.

Je pense qu'à la tête, il faut un leader charismatique, un homme qui sait faire de la communication. De toute évidence, il y a un problème de communication.

J'ai pris connaissance du rapport de la CRC, je pense qu'il y a beaucoup de gens de Ham et de Nesle qui ont été perturbés, déçus, et qui se disent « Mais à qui peut-on faire confiance maintenant ? »

Moi-même aussi, quand j'ai appris qu'il n'y avait pas de commission finances, je me suis dit : « Mince ! Mais alors, l'argent ... Comment est-il dépensé, qui le gère ... Comment cela se passe ? »

Je pense vraiment dire tout haut ce que beaucoup de gens pensent dans Ham et quel que soit leur niveau de revenus. C'est une période difficile pour énormément de personnes.

Comme il a été dit tout à l'heure, n'importe qui peut se faire avoir par des escrocs, mais, c'est vraiment trop fort!

Je vous citerais une petite anecdote:

Un jour, en sortant du collège Notre-Dame, je passe devant l'hôtel de ville. J'aperçois une voiture immatriculée 77. Je savais que le repreneur de l'hôtel Le France était du département 77. Je me dis : « Super, son projet, je vais le saluer. »

J'ai parlé avec lui durant 10 minutes. Je suis rentrée à la maison, j'étais stupéfaite! Je vous jure que j'ai dit à mon mari : « Je crois vraiment que c'est un escroc, c'est pas possible! »

Aujourd'hui de nouveau avec l'histoire de la Nouvelle Scène : un nouvel escroc.

Je ne dis pas qu'un jour, je ne me ferais pas escroquer. Néanmoins, je suis très déçue, je me suis engagée pour essayer d'être utile, essayer de faire de mon mieux.

Pour finir, je le répète, nous avons besoin d'une femme ou d'un homme qui rassemble afin de travailler ensemble et collaborer pour améliorer les choses pour notre ville et notre région.

Il faut donc changer les choses, on ne peut pas continuer comme cela.

Intervention de M. DUCAMPS.

Je voudrais intervenir sur 2 ou 3 points. J'ai découvert le fonctionnement de la communauté de communes, étant élu depuis pas très longtemps. Je ne vais pas commencer par parler du rapport. Tout d'abord, pour commencer, je parlerai des hommes. Je me fais souvent la réflexion sur le fait qu'uniquement 2 ou 3 personnes gèrent, contrôlent le fonctionnement de la communauté de communes. C'est comme cela dans ce bureau, mais également dans le bureau précédent.

Ils ont un profond irrespect de la chose publique et des hommes, en fait ils ont un problème d'éducation. Je reconnais, ils ont fait des choses bien au niveau du développement économique, il y a eu des choses de faites. On peut pas « cracher dans la soupe » donc, je ne veux pas critiquer les hommes en tant qu'hommes.

Cette passion du territoire, cette envie de développer, nous l'avons tous sur nos sujets, ils n'en ont pas l'exclusivité.

Cependant, je tiens à dire qu'ils ont des façons de faire qui ne sont plus adaptées à l'époque actuelle. C'est-à-dire qu'ils ont raison tout seuls, ils n'écoutent absolument pas ce qu'on leur dit, ils ont un sens de la gouvernance plutôt lointain.

Finalement, aujourd'hui, ils sont pris à leur propre piège. L'ensemble des problèmes révélés dans le rapport, c'est absolument lamentable : il y a des problèmes de favoritisme, des problèmes de non-respect des règles démocratiques.

Ils ont une telle certitude, une telle passion à ne pas se soucier des autres, qu'en fait ils ne respectent plus rien, ni personne.

Je pense que nous n'arriverons absolument pas à sortir de cette scission du territoire, nous en sommes absolument tous d'accord, sans un changement nécessaire à la tête de la boutique.

Il est mis en avant André SALOME et ses problèmes de gestion comme indiqué dans le rapport. Aussi, José RIOJA se devait d'avoir le courage de ne pas être solidaire et de dire que nous ne sommes pas d'accord. Il se devait d'indiquer à André SALOME qu'il a fait son temps, qu'il doit passer à autre chose, qu'il doit se retirer.

Au contraire, M. RIOJA n'a aucunement tenu compte de nos avis. Il a continué, il a dit « c'est mon copain, on continue. On va rester comme ça encore longtemps et puis on va vous imposer notre façon de faire à Ham. » Voilà ce que l'on nous propose aujourd'hui!

C'est pourquoi, nous avons décidé de quitter la séance une première fois. Une seconde fois, on ne se présente pas à la séance pour le vote du budget. Une troisième fois, on va essayer de prendre la parole demain et de dire qu'il y en a assez de cette façon de faire.

Encore une fois, nous passons pour les arrogants, c'est encore nous qui sommes responsables! Nous sommes les méchants petits canards, nous ne sommes pas respectés. Nous sommes montrés du doigt, il y a un manque de respect.

Je pense que les 3 – 4 personnes qui dirigent et qui aboient en permanence, il faut qu'ils sortent, ils ne sont plus du tout adaptés au fonctionnement de la CCES.

Il y aura toujours des problèmes dans 5 ans, si ce sont les mêmes personnes à la direction, pour avoir des informations. Il y aura toujours des bâtiments vendus de la CCES. Il y aura toujours des divisions, il y aura toujours des achats de voix pour aller créer un bureau avec des Vice-Présidents qui ne font pas le boulot, qui sont absents.

C'est un fonctionnement qui n'est pas juste, qui ne respecte pas certains principes de base. C'est sans appel pour moi, il faut quitter ce mode de fonctionnement, nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Intervention de M. ZOIS

Je suis obligé de rebondir sur ce qu'a dit Thomas DUCAMPS. Merci, parce qu'enfin tu as recentré le débat. Il y a un débat, il y a un rapport de la Cour des Comptes, il y a des décisions à prendre.

Bravo, Thomas pour ce discours où il n'y a pas de politique, nous sommes des bonshommes qui parlons avec notre cœur, on dit ce qu'on a envie de dire.

Il y a 3 semaines, j'ai dit à José RIOJA et André SALOME d'être des bonshommes, cela en a fait rire

certains. Quoi qu'il en soit le fond du sujet était : « Les gars, vous avez roulé à 185 sur l'autoroute. Avouez que vous avez roulé à 185 sur l'autoroute et arrêtez de vous protéger les uns les autres. »

Nous avons passé quasiment 2 h à parler de choses et d'autres. Il y a quand même un débat de fond : demain, il y a une réunion communautaire qui démarre à 9h00. On est en plein dedans, on peut essayer de faire changer les choses.

J'apprécie M. SIROT, mais je serais tenté de dire que le bâtiment et l'homme qui veut changer de fonction aujourd'hui, cela ne me préoccupe pas. Il y aura une date, n'en parlons pas avant la date. Pour le moment, restons sur le sujet. Mesdames, messieurs, il y a un sujet important, il faut prendre une décision de savoir si on partage et on signe la motion et un signalement au procureur.

Je fais appel aux gens, je fais appel aux femmes et aux hommes. Soyons honnêtes, soyons des citoyens honnêtes. Il y a un rapport qui est là, accablant. N'essayons pas de dire : « il a roulé à 180 parce que ça descendait, l'autoroute. Il n'a pas vu qu'on avait changé le moteur ». Non, c'est fini maintenant, vous êtes d'accord ou vous n'êtes pas d'accord.

Vous essayez de protéger, de continuer à avoir des postes, vous faites ce que vous voulez, vous vous protégez entre vous, sachez qu'il y a des gens que cela insupporte ces échanges politiques. On n'en peut plus.

Il y a un truc à voter, il y a une motion à signer. Je la signe, s'il faut la signer tout de suite parce qu'elle est complètement en phase avec le rapport de la Cour des Comptes.

Maintenant, allons-y et arrêtons de faire du petit bidouillage, du petit accord, il y en a marre, on n'est pas respecté. Si nous avions su, nous n'aurions pas été élus.

Maintenant, il faut y aller, on arrête de chacun prendre le micro, c'est fini. Il y a un rapport, on est là, on signe. Demain, il y a un conseil communautaire à 9h00. Nous verrons comment cela se passe, mais c'est terminé. Il y en a marre!

Intervention de M. RENAULT

Je voulais recentrer le débat sur la motion. J'entends parler depuis tout à l'heure de clivage, de situation qui ne vont pas pouvoir se régler parce qu'il y a 2 clans, les gentils, les méchants, les minoritaires, les majoritaires. J'ai aussi entendu parler de clivage droite-gauche, à un moment. Je pense qu'on est quand même bien placés ici pour montrer que le clivage droite-gauche, on arrive à le dépasser pour gérer quelque chose.

Le gros problème est effectivement, et cela est souligné dans le rapport, le manque de démocratie flagrant dans le fonctionnement de la CCES.

Je veux revenir au problème de base, j'ai entendu parler d'escroc, de M. HOORNAERT. Pour moi, le problème se situe au niveau de la légalité : je me demande encore comment on a pu à un certain moment, dans le fonctionnement de cette Communauté de Communes, admettre que des employés de ladite Communauté de Communes travaillent à la réalisation de dossiers, réalisent l'écriture de cahiers des charges afin qu'on puisse à la fin, leur confier la mission sur lesquelles ils ont travaillé.

C'est un détournement qui me paraît fantastique, je ne sais pas si c'est un fonctionnement normal dans le public ou dans le privé. C'est quelque chose qui me dépasse profondément. Après, de là à parler d'escroc en parlant de M. HOORNAERT... J'estime que la malhonnêteté principale vient des responsables communautaires qui ont accepté de confier ces missions à ces gens, en contournant volontairement les règles, ce que je trouve inadmissible.

Je pense que Monsieur le Maire va peut-être clore ici le débat. Pour ma part, j'estime qu'il n'y a pas à continuer à discuter sur le contenu.

Il y a une motion qui est proposée, on la vote ou on ne la vote pas, mais, toutes réflexions faites, le problème de base est vraiment une malhonnêteté à la fois dans les décisions qui ont été prises et de manière plus générale une malhonnêteté dans la façon de gérer la COM de COM.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je souhaite que nous actions qu'il y a bien eu débat comme la loi nous l'imposait.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat relatif aux observations définitives rendues par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes dans le cadre du contrôle réalisé sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour les exercices 2017 et suivants.

20. DÉLIBÉRATION N°26B/20230412 MOTION

Cf motion page 31 à 34

- Considérant la gravité des faits relatés dans le rapport définitif des juges de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.
- Considérant la réponse en date du 4 janvier 2023 de Monsieur José RIOJA, président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme adressée à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.
- Considérant que l'actuel président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, Monsieur José RIOJA, a indiqué publiquement, lors du conseil communautaire du 16 mars 2023, qu'il était solidaire de l'ancien président SALOME et qu'il n'entendait ni lui demander sa démission, ni déposer plainte.

Intervention de M. le Maire

Le dernier point est le vote de cette motion que je vous proposais tout à l'heure, est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent à ce texte ?

Intervention de M. VERMANDER

Personnellement, je ne participerai pas à ce vote, Il y a plusieurs raisons à cela.

Je n'ai pas envie d'ajouter du grain à moudre dans toute cette histoire. J'ai bien entendu toutes les souffrances qu'il pouvait y avoir à droite et à gauche. Je me souviens, il n'y a pas longtemps, ce n'est peut-être pas le même niveau mais pour moi c'est important, j'ai demandé une motion, personne ne m'a suivi.

Aller attaquer systématiquement les gens, non. Moi c'est l'avenir qui m'intéresse, éventuellement ce qu'il faut faire, retenir ce qu'il s'est passé pour qu'évidemment que cela ne se reproduise plus.

Sinon, il y a d'autres sujets, on va attaquer sur tout un tas de choses, je ne sais pas, il y a une route du côté de la médiathèque, on ne sait toujours pas comment cela fonctionne mais moi ça m'intéresse d'aller faire des choses là-dessus.

Dimanche, vous savez ce qui s'est passé au Collège Victor Hugo?

Il y a un bus qui est parti pour l'Italie de collège Victor Hugo, c'est quand même remarquable, enfin moi, je trouve ça extraordinaire, j'y suis allé. On me parle à un moment, d'un dossier que je ne connaissais pas du tout, il parait qu'il y a un article dans le journal de Ham où l'on parle du scandale du Regroupement Pédagogique Concentré de Monchy ... à tomber par terre!

Alors, je ne sais pas ce qui est vrai, mais on me dit qu'on va raser le bâtiment. Il y aurait apparemment de grosses problématiques là-bas. On m'a cité des cas ... J'étais stupéfait!

Qu'est-ce qui s'est passé là-bas ? Quelles décisions ? Pourquoi ont-elles été prises ?

Vous vous rendez compte, on va remuer encore du passé, au lieu de chercher des solutions, cela ne m'intéresse absolument pas, je ne participerai pas à ce vote.

Intervention de M. le Maire

Je pense que nous allons passer au vote. Nous avons bien entendu. M. BRUCHET vous voulez dire quelque chose ?

Intervention de M. BRUCHET

En fait pour tout vous dire, je disais à M. VERMANDER que je ne vais surement pas participer au vote. Je suis même à me demander pourquoi pas le voter. Mais encore une fois, on est une minorité, vous nous proposez quelque chose. Peut-être que cela aurait été bien de nous dire « on va faire une motion, faisons ensemble cette motion », au lieu de dire « nous avons fait un texte, vous pouvez le signer. » L'intérêt de dire, on travaille ensemble sur le Conseil municipal, c'est : on vous appelle, on informe du dépôt d'une motion, discutons-en et faisons ensemble.

J'ai lu vite fait, peut-être qu'il y a des choses à modifier, à voir où je ne suis pas tout à fait d'accord sur ce qui est inscrit sur l'intégralité du document dans la partie responsabilité etc., pourquoi pas. Mais, je pense qu'il aurait fallu la travailler ensemble, la déposer ensemble, cela aurait été un geste plus fort.

Intervention de M. le Maire

Je suis d'accord et faire évoluer le texte proposé, cela peut aller très vite, parce qu'en fait, l'essentiel de la motion, comme je le disais tout à l'heure, à part l'introduction et la conclusion, ne fait que reprendre des phrases du rapport.

En conclusion j'attends vos propositions pour faire évoluer le texte.

Intervention de M. DUCAMPS

C'est un compromis qui est proposé. Vous demandez solennellement au président de la COM de COM de respecter et de faire respecter les textes légaux.

Personnellement, je vais la voter forcément, même si j'aurais proposé quelque chose de plus violent que ça. Je demande la démission du bureau actuel, enfin cela est mon avis. Je suis peut-être extrémiste, c'est peut-être moi le problème.

Néanmoins, je m'aligne là-dessus.

Intervention de M. BRUCHET

Je ne participerai pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (22 voix pour - 1 abstention - 3 refus de vote) la motion présentée ci-dessus et :

- charge le Maire d'alerter Monsieur le Procureur de la République d'Amiens sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale.
- exige la démission immédiate du vice-président de la communauté de communes André SALOME.
- demande solennellement au président de la communauté de communes José RIOJA de respecter et faire respecter les textes légaux et réglementaires au sein de la collectivité.
- exige du président José RIOJA de prendre, sans délai, toute mesure visant à permettre le retour d'une démocratie éclairée au sein du conseil communautaire, ce qui n'est pas le cas pour le vote du budget 2023 de la communauté de communes prévu le 13 avril 2023.

21.INFORMATIONS DIVERSES

La séance est close à 21h00